Organisation internationale du Travail

Manuel sur l'intégration du VIH/SIDA dans les initiatives sur le travail des enfants

Janvier 2008

Kampala, Ouganda

Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Copyright © Bureau internationale du Travail 2015
Première édition 2015

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n^0 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

Manuel sur l'intégration du VIH/SIDA dans les initiatives sur le travail des enfants / Bureau international du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). - Genève: BIT, 2015.

ISBN: 978-92-2-221179-1 (Imprimé); 978-92-2-221180-7 (Web PDF)

ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

VIH/SIDA / travail des enfants / droits de l'enfant / éducation – 15.04.2

Egalement disponible en anglais: *Handbook on mainstreaming HIV/AIDS issues into child labour initiatives* (ISBN 978-92-2-121179-2 (Imprimé); 978-92-2-121180-8 (Web PDF)), Genève, 2008.

Données de catalogage du BIT

Note

Cette publication a été réalisée par M. Emmanuel Khabusi Kamuli, pour l'IPEC, et a été coordonnée par Akky de Kort et Gilbert Sendugwa du bureau de l'IPEC en Ouganda et Véronique Sainte-Luce du bureau de l'IPEC, Genève.

Cette publication de l'OIT a été financée par le ministère du Travail des Etats Unis (Department of Labour) (Projet RAF/04/57/USA).

Cette publication ne reflète pas nécessairement les points de vue ou les politiques du ministère du Travail des Etats Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils soient cautionnés par le gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.
Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.
La mention ou la non mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.
Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Disponible uniquement en version PDF.
Photocomposition par l'OIT-IPEC Genève.

Table des matières

Pages

Abréviations ..... **v**

Structure du manuel ..... **vii**

Introduction au manuel ..... **ix**

But du manuel ..... *ix*
Objectifs spécifiques ..... *x*
Public cible ..... *x*

Section 1. Appel pour les victimes du travail des enfants **1**

Plan de la séance 1
Déroulement 1
Notes de facilitation 2

Les droits de l'enfant *2*
Les approches basées sur les droits *2*

Les Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT 3

Chaque enfant compte *4*
Equité, égalité et habilitation de genre *5*
Objectifs du Millénaire pour le développement *5*
Education pour tous (EPT) *6*
Travail des enfants *7*
VIH/SIDA *7*
Intégration *8*

Conclusion 8

Section 2. Lien entre travail des enfants et le VIH/SIDA **9**

Plan de la séance 9
Déroulement 9
Notes de facilitation 9

Pourquoi mettre le VIH/SIDA en perspective? *11*
Défis rencontrés en abordant le problème du travail des enfants induit par le VIH/SIDA *12*

Section 3. Intégration du VIH/SIDA dans les interventions sur le travail des enfants **15**

Plan de la séance 15
Déroulement 15
Notes de facilitation 16

Définition de l'intégration *16*
Le processus «P» pour l'intégration *17*
Comment l'intégration s'applique aux contextes de la vie réelle *18*
Les normes génériques de l'intégration *20*

L'approche d'intégration par étape 22
Conclusion 24

Section 4. Rôle de l'éducation dans l'abolition du travail des enfants induit par le VIH/SIDA25

Plan de la séance 25

Déroulement 25

Notes de facilitation 26

Indicateurs clé *26*

Implications des statistiques *27*

L'éducation est-elle la seule solution? *28*

Actions à considérer *28*

Ecole soucieuse des droits et aménagée pour les enfants *29*

Le cas des programmes spéciaux pour enfants affectés par le travail des enfants induit par le VIH/SIDA *31*

Conclusion: politique sociale et éducation 32

Références 33

Annexe 1. Les méthodes participatives 35

Annexe 2. Intégration du VIH/SIDA aux interventions de lutte contre le travail des enfants dans certains secteurs 38

Abréviations

ABEK	Education alternative de base à Karamoja
BEUPA	Education de base pour des zones urbaines pauvres
CDE	Convention des Nations unies relative aux Droits de l'enfance
COPE	Opportunités complémentaires pour l'éducation primaire
EPT	Education pour tous
ESCE	Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
IEC	Information, éducation et communication
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations unies pour la lutte contre le VIH/SIDA
UNESCO	Organisation des nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNOHCHR	Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Droits de l'Homme
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
VIH/SIDA	Virus immunodéficitaire humain/Syndrome immunodéficitaire acquis
VPP	Visualisation dans la planification participative/les processus participatifs

Structure du manuel

Le présent manuel a été élaboré en quatre sections. Il sert de guide pratique pour l'intégration. Les sections 2 - 4 présentent donc un volet pratique ayant une séance de facilitation qui met en exergue les étapes à suivre pour analyser et aborder une question pertinente. Ces étapes sont suivies de notes essentielles pour renforcer la compréhension conceptuelle de la part des participants et des travailleurs.

L'introduction au manuel donne sa justification, ses objectifs et identifie le public cible.

La première section lance un appel en faveur des enfants. Les conventions, politiques et directives clés sur les droits de l'enfant sont résumées. Cette section a pour objectif d'aider le lecteur et tous les responsables à se concentrer à nouveau sur les enfants et faire tout ce qui leur est accessible pour que les enfants jouissent de leurs pleins droits.

La deuxième section contient un résumé du lien entre le travail des enfants et le VIH/SIDA. Cette section cherche à établir un lien vers le VIH/SIDA et la raison pour laquelle il faut se focaliser là-dessus dans toutes les interventions sur le travail des enfants.

La troisième section se présente en deux parties. La première partie aborde le concept de l'intégration et propose le processus «P», un outil systématique pour l'intégration des interventions. La section illustre le caractère multidimensionnel des problèmes tout en proposant le cadre théorique et les principes clés d'intégration.

La deuxième partie de la troisième section a trait au cadre pratique pour vérifier le progrès d'une organisation en matière d'intégration. Elle s'avère un outil indispensable pour contrôler la capacité d'une organisation à s'engager dans le processus d'intégration et l'établissement de partenariats importants.

La quatrième section se concentre sur l'éducation comme secteur stratégique de secours pour les enfants qui sont bloqués dans le travail des enfants ainsi que ceux affectés le travail des enfants induit par le VIH/SIDA. Elle souligne également ce qu'il faut faire de plus pour renforcer les interventions du secteur de l'éducation dans la lutte contre le VIH/SIDA et le travail des enfants.

Ce manuel contient deux annexes: **méthodologies participatives** et un **échantillon de secteurs** qui pourraient mettre en œuvre l'intégration.

1) La section des méthodologies participatives a pour objectif d'habiliter tout individu ou groupe d'individus responsable du processus d'intégration, qu'ils appartiennent à l'organisation ou non. Il s'agit de techniques ou approches dont se sert le facilitateur pour permettre aux équipes de participer aux analyses et aux délibérations fructueuses de l'intégration.

2) La sélection des secteurs qui figure dans l'annexe n'est pas exhaustive, mais elle vise plutôt l'illustration de la mise en œuvre du processus d'intégration dans ces secteurs. Ces étapes servent de modèles génériques d'analyse pour d'autres secteurs non inclus dans ce manuel.

Introduction au manuel

Malgré les acquis considérables réalisés au cours des années dans la lutte contre le VIH/SIDA et contre le travail des enfants en Afrique subsaharienne, il est évident que ces deux demeurent toujours problématiques et continuent d'avoir des effets néfastes sur les ressources individuelles, de familles, communautaires et nationales.

Le VIH/SIDA et le travail des enfants influent considérablement sur les services vitaux, en particulier, l'éducation. Il est reconnu qu'un pourcentage élevé des enfants engagés dans travail des enfants, dans les pays de l'Afrique subsaharienne, y'ont été poussés à cause du VIH/SIDA. Même en dehors de l'emploi, ces enfants sont toujours exposés aux risques d'infection par le VIH/SIDA. De plus, les enfants engagés dans travail des enfants, dont ceux affectés par le VIH/SIDA, risquent bien de ne pas jouir du droit à l'éducation. L'existence même du VIH/SIDA et du travail des enfants se traduit en une menace directe face à l'accès des enfants à l'éducation ainsi qu'à leur rétention et achèvement scolaires. Le VIH/SIDA et le travail des enfants ébranlent directement la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans les pays de l'Afrique subsaharienne; surtout les objectifs: OMD No. 1 Eradication de l'extrême pauvreté et de la faim; OMD No. 2 Réalisation de l'éducation primaire universelle; OMD No. 3 Égalité entre sexes et habilitation des femmes, et OMD No. 6 Lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies.

L'école crée un environnement propice à la protection des enfants. Elle constitue également un mécanisme formel pour l'acquisition du savoir, le changement de comportement et la culture des compétences nécessaires de la vie courante. La qualité de partenaire stratégique attribuée à l'éducation va sans dire. De plus en plus, les écoles sont perçues comme forums offrant une masse critique d'enfants à bénéficier d'importants services, telle que la santé. Elle constitue également des mécanismes permettant l'extension en faveur des enfants vulnérables des interventions autrement difficiles d'accès à la maison, tels que l'alimentation à l'école.

Les interventions visant la lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/SIDA en Afrique subsaharienne doivent progressivement répondre aux deux problématiques, celle du VIH/SIDA et celle du travail des enfants. De telles interventions doivent forcément reconnaître le fait que le VIH/SIDA et le travail des enfants ne sont pas seulement deux phénomènes étroitement liés mais aussi qu'ils se renforcent mutuellement.

Il existe diverses organisations de lutte contre le travail des enfants et il y en a d'autres, dont l'objectif principal est la lutte contre ou l'éradication du VIH/SIDA. Souvent, ces organisations ciblent les mêmes groupes, se focalisant sur des objectifs uniques sans voir les liens entre leurs efforts unitaires. Ces organisations finissent par convoiter les mêmes ressources humaines, financières et matérielles qu'elles gaspillent en raison d'une multiplication inutile qu'elles auraient pu éviter.

But du manuel

Ce manuel propose une approche pratique d'intégration des réponses au VIH/SIDA dans des projets et programmes de lutte contre le travail des enfants. Il constitue également une

ressource utile appelant les organisations de lutte contre le VIH/SIDA à peser leurs interventions et à considérer l'incorporation d'aspects susceptibles d'aider les enfants affectés par le VIH/SIDA à éviter l'entrée dans le marché du travail.

Il existe beaucoup de ressources d'une grande utilité : rapports, livres et autres matériels portant sur l'ampleur du VIH/SIDA et son impact sur la société en général. Il y a également une riche documentation concernant les solutions novatrices qui ont été conçues, en particulier, les récits touchants des bonnes pratiques (représentant le niveau micro de la société) provenant de diverses régions du sous-continent qui ont tâché de donner au VIH/SIDA un visage humain. Des efforts ont été déployés en vue de réduire l'impact de la condamnation sociale, le coût des soins médicaux pour des personnes souffrantes et moribondes, ainsi que d'autres impacts sociaux occasionnés par le défi du VIH/SIDA.

De même, un nombre inestimable de ressources a été développé pour faire face au problème du travail des enfants et du VIH/SIDA. De multiples efforts ont été aussi déployés par différentes personnes, communautés et organisations afin d'aborder ce double fléau. La région subsaharienne dispose également d'une riche expertise professionnelle spécialisée en matière du VIH/SIDA et du travail des enfants.

Le manuel est donc destiné à servir d'un cadre pour l'intégration des questions relatives au VIH/SIDA dans les actions des secteurs concernés par le travail des enfants.

Le manuel est également un outil d'évaluation des interventions en cours et en perspectives ciblant les jeunes filles et garçons soit déjà bloqués dans le travail des enfants, ou sur le point de pénétrer le monde du travail.

Objectifs spécifiques

1) Proposer des idées et informations pratiques concernant l'intégration du VIH/SIDA dans les différentes interventions de lutte contre le travail des enfants.

2) Souligner le lien entre le VIH/SIDA et le travail des enfants afin de renforcer les interventions psychosociales qui prennent en compte la problématique de genre dans la lutte contre le travail des enfants.

3) Proposer un outil à utiliser au cours des phases de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des différents programmes et dans tous les projets IPEC sur le travail des enfants induit par le VIH/SIDA.

Public cible

Ce manuel est destiné à aider les différents acteurs des secteurs publics et privés à intégrer le VIH/SIDA dans les interventions de lutte contre le travail des enfants.

L'IPEC cherche à faciliter les alliances en vue de sensibiliser ses partenaires réguliers dans le domaine du travail des enfants, tels que les ministères du Travail, les employés, les employeurs, les agences d'exécution (dont les ONG), etc., et à les former avec l'aide des spécialistes du VIH/SIDA en matière d'intégration systématique des programmes du travail des enfants induit par le VIH/SIDA.

Section 1. Appel pour les victimes du travail des enfants

Plan de la séance

Durée

1 heure 40 minutes

Objectifs de la séance

- Permettre aux participants d'identifier les politiques, conventions et protocoles clefs relatifs aux enfants.
- Apporter aux participants un vue d'ensemble sur les approches basées sur les droits de l'enfant dans les interventions de programmation sur le travail des enfants.

Méthodologie

Le choix de la méthodologie sera à la discrétion des animateurs, même si ces derniers devraient s'assurer que la méthodologie sélectionnée permet à tous les participants de participer vivement à la discussion. Annexe 1 de ce manuel prévoit une sélection de méthodologies participatives.

Outils

Pour cette séance il serait utile d'avoir les ressources suivantes:

- Documents variés sur les politiques et conventions, par exemple l'ODM, EPT, CDE, Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT, etc.
- Tableau à feuilles mobiles ou papier journal, feutres, ruban adhésif, Cartes de visualisation dans des processus participatifs (VPP)/fiches cartonnées.

Déroulement

Etape 1: L'animateur apporte une vue d'ensemble sur les objectifs de la séance.

Etape 2: L'animateur guide la plénière à faire du brainstorming sur les divers protocoles, lois, arrêtés, politiques, conventions, etc. locaux, nationaux et internationaux relatifs aux enfants. Identifiez un volontaire parmi les participants pour noter les idées au tableau à feuilles.

Etape 3: Sélectionnez une méthode, par exemple, le travail en groupe, afin de classifier le travail au tableau dans des catégories locales, nationales et internationales. Demandez aux groupes d'observer le lien entre ces différentes catégories et de dire ce que cela signifie dans le cadre de leurs propres activités d'intervention sur le terrain et au niveau de politique. Il faut accorder la chance au groupe de faire des remarques pendant le moment de la plénière.

Etape 4: Introduisez le concept de programmation «basée sur les droits». Permettez aux participants d'illustrer de leurs propres contextes, ce qu'ils entendent par la programmation basée sur les droits.

Etape 5: Résumez la séance en clarifiant toute mauvaise conception et en invitant un des participants de proposer une activité de stimulation («*energizer*»).

Notes de facilitation

Les concepts clefs suivants contribuent au cadre général d'intégration du VIH/SIDA au sein de toutes les interventions visant l'abolition du travail des enfants en Afrique.

Les droits de l'enfant

La Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant (CDE) fournit une vue d'ensemble détaillée sur ces droits. Les gouvernements ont procédé à la ratification de la CDE et ont développé des statuts pour les enfants afin d'appuyer la CDE.

La CDE est établie sur les principes de:

- Responsabilité: une fois un gouvernement ratifie un traité, il lui revient désormais d'assurer les droits aux titulaires (en l'occurrence les enfants). Le gouvernement est également censé harmoniser les lois et textes internes et les dispositions du traité et les mettre en exécution.
- Universalité: tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et en droits.
- Indivisibilité et interdépendance: cela signifie que tous les droits disposent d'un statut égal.
- En tant que responsables, les parents, la famille et la communauté ont un enjeu critique dans la promotion des droits de tous les enfants.

Toutes les organisations qui travaillent pour les enfants et/ou qui travaillent avec les enfants sont obligées de s'assurer que leurs approches et interventions sont «basées sur les droits».

Les approches basées sur les droits

- Habilitent les enfants à exercer leur «voix», afin de réaliser des avantages immédiats et influencer des processus de changement et de transformation sociale.
- Permettent aux responsables y compris les gouvernements et les familles à clarifier leurs responsabilités envers les titulaires de droits (les enfants), en termes de respect, de protection, de promotion ou en termes de réalisation de leurs droits.
- Aident les partenaires à identifier comment l'on peut mieux appuyer le changement.
- Aident les responsables et/ou les agents d'exécution à traduire en pratique les différents principes de déclarations et de conventions internationales ainsi que les lois et politiques intérieures.

Par conséquent, la CDE offre un cadre qui exige ce qui suit:

- Le respect de l'enfant et notamment des droits de l'enfant.
- Agir selon les intérêts profonds de l'enfant.
- Faire tout ce que l'on peut en tant que responsable pour s'assurer de la sécurité de l'enfant.
- Maintenir la confidentialité quand on a à faire avec les enfants en difficultés, et ce, afin de minimiser le risque d'un 'silence induit par la peur'. (Il faut cependant prêter attention à ce que les pratiques prédatrices, qui pourraient bien exploiter la confidentialité, soient évitées).
- La non-discrimination dans la prestation de services et/ou quand on donne des réponses, en particulier, la discrimination basée sur le sexe de l'individu, qui s'institutionnalise à travers la pratique et l'expérience.
- La restauration à la normalité tant que possible.

Les Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT

Deux importantes Conventions de l'OIT relatives à la lutte contre le travail des enfants ont été mises en place:

La Convention n° 138 de l'OIT relative à la l'Age Minimum admissible pour l'emploi, 1973, stipule que pour qu'un enfant commence à travailler, cet enfant ne doit pas être plus jeune que l'âge de fin de l'enseignement primaire obligatoire et en aucun cas il ne peut avoir moins de 15 ans.

La Convention est catégorique en ce qui concerne «les travaux, qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou la moralité des jeunes personnes…».

Bien que la Convention tente de sauver les enfants du risque du travail, elle souligne cependant qu'elle n'est pas contre le travail effectué par les jeunes personnes à l'école à des fins de l'éducation générale, formation professionnelle et technique.

Cette Convention est importante dans le sens qu'elle cherche à encourager l'achèvement de l'enseignement de base, qui permet aussi à l'enfant d'atteindre l'âge de l'emploi.

La Convention n° 182 de l'OIT relative aux pires formes de travail des enfants, 1999, met en exergue l'importance de l'enseignement de base gratuit, ainsi que le besoin de retirer les enfants affectés par les méfaits de tel travail tout en offrant des alternatives de réhabilitation et de réintégration socioculturelles. Cette Convention décrit les pires formes de travail des enfants dans l'article 3, qui comprend entre autres:

(a) Toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés.

(b) L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou des spectacles pornographiques[1].

(c) L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites[2], notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes.

(d) Les travaux, qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou la moralité de l'enfant.

Cette Convention impose à tous les Etats membres de s'assurer à ce qu'il y ait conformité par la mise en place des programmes et de politiques visant à abolir les pires formes de travail des enfants, dans les territoires soumis à la souveraineté de ces Etats. Explicitement, on s'attend à ce que chaque pays membre:

(a) Empêche que des enfants ne soient engagés dans les pires formes de travail.

(b) Prévoie une assistance directe, nécessaire et appropriée pour retirer les enfants des pires formes de travail et assurer leur réadaptation et leur intégration sociale.

(c) Assure l'accès à l'enseignement élémentaire gratuit, et, quand cela est possible et approprié, à la formation professionnelle pour tous les enfants retirés des pires formes du travail.

(d) Identifie les enfants particulièrement exposés à des risques et entrer en contact direct avec eux.

(e) Tenir compte de la situation particulière des filles.

Chaque enfant compte

La notion que «chaque enfant compte» est dérivée des approches basées sur les droits de l'enfant. On peut permettre à tous les enfants de jouir de leurs pleins droits, et cela, tout le temps si:

- On met les enfants et la famille au centre d'élaboration de politique et de planification.
- On s'assure que tous les enfants accèdent à un bon début dans la vie (étant donné que l'expérience de l'enfant en âge précoce est critique vis-à-vis de la qualité de sa vie adulte).
- On minimise l'abus et la négligence de l'enfant (violence et négligence – que cela soit issue du ou mène au travail des enfants induit par le VIH/SIDA – qui peut sérieusement traumatiser la vie de l'enfant).
- On met fin à la pauvreté des enfants.

[1] Aussi appelée exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE).
[2] Egalement appelée «enfants utilisés par les adultes pour commettre les crimes».

Equité, égalité et habilitation de genre

Genre fait allusion aux différences et relations sociales entre les hommes et les femmes. Le processus de socialisation (selon lequel les enfants apprennent à faire la distinction entre le comportement acceptable et non acceptable) détermine les différents rôles joués par les garçons et les filles se basant sur leurs caractéristiques biologiques. La différence entre le genre et les attitudes est contextuelle et non universelle.

L'égalité de genre est le fait de reconnaître que les enfants, filles et garçons sont égaux. La tendance d'accorder un traitement de faveur aux garçons contre les filles perpétue des inégalités parmi les enfants. Cette situation s'avère évidente dans le cas du travail des enfants selon laquelle les filles constituent la catégorie la plus touchée.

L'équité de genre s'agit de l'allocation d'opportunités et de ressources de manière équitable aux garçons et aux filles. Le noyau de l'équité est la justesse et l'élimination de parti pris. Des mécanismes manifestes et subtils d'encourager tous les enfants d'avoir l'amour propre et de viser haut dans la vie constituent la meilleure forme de **développement de l'autonomie**.

Objectifs du Millénaire pour le développement

L'Assemblée générale de l'ONU s'est fixé huit objectifs suivants à atteindre en 2015:

1) Eradication de la famine et de la pauvreté extrêmes.
2) Réalisation de l'enseignement primaire universel et gratuit.
3) Promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme.
4) Réduction de la mortalité infantile.
5) Amélioration de la santé maternelle.
6) Lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.
7) Pérennité de l'environnement.
8) Etablissement d'un partenariat international pour le développement.

Non seulement ces objectifs sont fondamentalement pertinents aux droits humains et même des enfants et leur épanouissement, mais aussi tout gain visant l'abolition du travail des enfants ou l'atténuation de l'impact négatif du VIH/SIDA constituent des apports directs aux indicateurs durables pour la réalisation des ODM.

Education pour tous (EPT)

La conférence internationale sur l'Education tenue à Jomtien, Thaïlande, en 1990, a réaffirmé le droit fondamental à l'éducation et a résolu d'offrir l'éducation à tous les citoyens, aux jeunes et aux personnes âgées. Les six objectifs suivants ont été fixés pour être réalisé en l'an 2000:

1) Expansion des activités de la petite enfance et de son épanouissement.

2) Fournir un accès universel à, et achèvement de l'éducation primaire en l'an 2000.

3) Amélioration de la réussite d'apprentissage.

4) Réduction des taux d'analphabétisme chez les adultes.

5) Expansion de l'éducation et de la formation de base dans d'autres compétences essentielles chez les jeunes et les adultes.

6) Acquisition accrue de chacun et de toute familles, de connaissances, compétences et valeurs nécessaires pour mener une vie meilleure, et ce, par biais de canaux d'éducation.

Le même forum tenu à Dakar, Sénégal, en avril 2000 pour examiner le progrès des six objectifs ci-haut, a réaffirmé la vision de la Déclaration de Jomtien en matière d'éducation et a adopté **le cadre d'Action de Dakar, Education pour tous: Faire face aux engagements collectifs**.

Les participants au forum se sont engagés à atteindre les objectifs suivants pour l'année 2015 (par coïncidence, la même date prévue pour la réalisation des objectifs du millénaire (ODM):

(i) Expansion et amélioration globale des soins et de l'éducation de la petite enfance, notamment pour les enfants les plus vulnérables et défavorisés.

(ii) S'assurer qu'en 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants dans des circonstances difficiles et ceux issus de groupes ethniques minoritaires, aient accès à l'enseignement primaire obligatoire, complet, gratuit et de qualité.

(iii) S'assurer que les besoins en éducation de tous les jeunes et des adultes soient assurés à travers l'accès équitable aux programmes d'enseignement et d'apprentissage de compétences de la vie courante.

(iv) Réalisation de 50 pour cent d'amélioration de niveau d'alphabétisation des adultes en 2015, notamment pour les femmes, et l'accès équitable à l'enseignement de base et à la formation continue pour tous les adultes.

(v) Élimination de disparités entre les sexes dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire en 2005, et la réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes dans l'enseignement en 2015, avec l'accent sur le plein accès à l'enseignement de base et de qualité pour les filles.

(vi) Amélioration de tous les aspects d'un enseignement de qualité en s'assurant l'excellence pour tous, de telle manière que des résultats tangibles et mesurables d'apprentissage soient réalisés par tous, notamment dans les domaines d'alphabétisation, d'aptitude au calcul et de compétences de la vie courante.

Il a été promis de mettre un accent particulier sur les domaines cruciaux identifiés à Dakar, tels que le VIH/SIDA, l'enseignement précoce, la santé à l'école, l'éducation des filles et des femmes, l'alphabétisation des adultes et s'assurer qu'il y ait un enseignement dans les zones de crise et d'urgence.

Le thème sous-jacent du forum était que l'éducation était la clé au développement, à la paix et à la stabilité durables au niveau et entre les pays, ce qui constitue donc un moyen indispensable pour la participation efficace dans les sociétés et les économies du 21ème siècle, d'où l'urgence dans la réalisation de besoins d'apprentissage de base pour tous.

Travail des enfants

Le travail des enfants est l'emploi fondé sur l'exploitation pour lequel les enfants sont trop jeunes ou effectuent des travaux très dangereux. Il s'agit du travail qui nuit à la santé de l'enfant et l'exploite du point de vue physique, mental, social, émotionnel et spirituel. Le travail des enfants va à l'encontre des droits fondamentaux de l'enfant, tels que le droit à l'éducation et le droit à la survie et à l'épanouissement.

Le fait de se glisser dans le travail précoce des enfants parfois commence comme par une activité simple de routine. Au départ, l'enfant peut même se porter volontaire pour aider la famille en faisant un petit boulot pour avoir un peu d'argent pour acheter à manger, et à ce niveau, l'enfant a de bonnes intentions. Et pourtant, il est aussi courant que l'on conduise délibérément les enfants dans le monde du travail, et ce, à cause des circonstances hostiles. Que cela soit fait volontairement ou par la force, l'enfant se trouve piégé dans une routine régulière dont les conséquences sont, entre autres, que l'enfant perde l'opportunité d'être un enfant et de s'épanouir normalement.

Des orphelins plus âgés s'occupent, de plus en plus, de leurs petits frères et sœurs. Ils jouent donc le rôle de parents: élever les plus petits, leur trouver à manger et s'occuper de leurs besoins de santé. Parfois même, ils sont poussés à abandonner l'école pour que les plus petits puissent aller à l'école. Même si cela n'est pas bien documenté, le nombre d'enfants chefs de foyers en Afrique subsaharienne ne cesse d'augmenter, tout comme les effets néfastes de ce phénomène social chez ces enfants.

Par conséquent, le travail des enfants ébranle pratiquement tous les droits de l'enfant, par exemple, le droit de vivre, de survie et d'épanouissement, le droit à l'éducation, le droit aux services de santé, le droit à la sécurité sociale, le droit à la non-discrimination, le droit à la protection contre l'abus et la négligence, et le droit à l'expression.

VIH/SIDA

Le virus immunodéficitaire humain (VIH) est le virus responsable du Syndrome immunodéficitaire acquis (SIDA), une condition médicale selon laquelle la personne est sujette à toutes sortes de *maladies opportunistes à cause* de l'immunité affaiblie chez la

personne souffrante. Cela ne signifie pas que toute personne séropositive soit malade d'une maladie liée au SIDA. Cependant, selon le mode de vie, il est très possible d'accélérer le processus d'acquérir le syndrome responsable de l'affaiblissement du système immunitaire (SIDA).

En dépit d'importantes réalisations enregistrées dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA depuis sa première parution au début des années 80, le taux de prévalence en Afrique, et notamment en Afrique subsaharienne, reste très élevé. Selon les données récentes de l'ONUSIDA/OMS, sur une clientèle de 41 millions de personnes vivant avec le SIDA dans le monde entier, 26 millions (63 pour cent) se trouvent en Afrique subsaharienne.

Intégration

En règle générale, le terme «intégration» renvoie aux efforts concertés pour influencer les processus, les politiques et programmes ayant un rapport considérable sur un résultat particulier, par exemple sur l'abolition du travail des enfants induit par le VIH/SIDA. L'intégration du VIH/SIDA aux interventions liées au travail des enfants pourrait donc inclure:

- Evaluation de l'interprétation d'une organisation vis-à-vis de la corrélation entre le VIH/SIDA et le travail des enfants.
- Etablir que l'organisation dispose d'une stratégie visant à faire de la problématique du travail des enfants induit par le VIH une partie intégrante de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines politiques, économiques, et sociétaux, et ce, afin de réduire à la fois la fourniture et la demande pour le travail des enfants, et notamment, dans ses pires formes.
- S'assurer que l'intervention est intégrée de façon holistique et tire profit de ses réponses systématiques à la fois to du VIH/SIDA et du travail des enfants.
- Développer un système de référence claire et simplifié permettant aux bénéficiaires des interventions de reconnaître et d'utiliser les services des institutions avec la capacité d'atténuer les effets négatifs du VIH/SIDA et du travail des enfants.
- Un processus dont l'objectif fondamental constitue l'abolition totale de toutes formes de travail des enfants dès que possible.

Conclusion

Le premier chapitre fournit le cadre opérationnel pour l'intégration. Il permet à diverses organisations qui travaillent avec les enfants de vérifier leur conceptualisation des éléments clés du travail des enfants et du VIH/SIDA, et comment ces concepts fonctionnent au sein des organisations respectives. En examinant ces différents concepts, les organisations ont aussi la chance de se rappeler que leur intervention n'est pas isolée, mais plutôt contribue à l'effort concerté visant l'abolition du travail des enfants. Il y a également matière à évaluer ce qui se fait ailleurs et cela peut toujours se faire par les uns et les autres pour ajouter de la valeur aux efforts collectifs.

Section 2. Lien entre travail des enfants et le VIH/SIDA

Plan de la séance

Durée

1 heure

Objectifs de la séance

- Examiner la corrélation entre le travail des enfants et le VIH/SIDA.
- Fournir la raison d'intégrer les questions liées au VIH/SIDA dans les interventions du travail des enfants.

Méthodologie

Voir l'Annexe 1 pour la méthodologie appropriée.

Outils

- Tableau à feuilles ou journal, marqueurs, ruban adhésif, cartes VPP.
- Manuel d'intégration.

Déroulement

Etape 1: L'animateur donne une vue d'ensemble sur les objectifs de la séance.

Etape 2: Exploration—posez une question qui guidera les participants à une discussion sur le lien entre le travail des enfants et le VIH/SIDA. Ceci risque d'être une discussion sensible. Guidez les participants pour qu'ils restent focalisés sur les questions importantes et que leurs illustrations des points soient brèves et pertinentes.

Etape 3: Guidez la discussion vers le développement d'un consensus sur la logique d'intégration du VIH/SIDA dans les interventions du travail des enfants. Assurez-vous que tous les participants soient au courant du rapport entre le travail des enfants, le VIH/SIDA et différents protocoles.

Etape 4: Terminez avec un exercice stimulant, si nécessaire.

Notes de facilitation

Malgré les acquis considérables réalisés au cours des années dans la lutte contre le VIH/SIDA et contre le travail des enfants en Afrique subsaharienne (ASS), il est évident que travail des enfants reste un problème grave et continue de saper la réalisation des objectifs de développement clés sur le plan national et mondial, y compris l'EPT et les OMD.

Le Travail des enfants cible ce secteur de la population qui se trouve encore en phase formative du développement. Selon la Convention n° 138 de l'OIT, le travail des enfants est «le travail qui risque d'empêcher le développement intellectuel et global de l'enfant.» C'est des travaux qui mettent en danger le bien-être physique, mental ou moral de l'enfant, soit à cause de sa nature soit de par les conditions dans laquelle il s'exerce. Dans ce contexte, les «enfants» sont toutes personnes âgées de moins de 18 ans.

Les enfants devraient bénéficier de leurs droits, mais le travail des enfants sape tous les droits de l'enfant. Avec l'arrivée du travail, les enfants s'éloignent de leur droit à l'éducation. Le travail des enfants prive ces sujets l'occasion d'être les enfants et de s'épanouir normalement. En plus, les enfants engagés dans le travail pourraient faire face à une ou à toutes les combinaison(s) de ces problèmes:

- Discrimination et stigmatisation.
- Négligence et sévices (surtout des filles).
- Insécurité générale et incertitude sur leur avenir proche et lointain.
- Déplacement forcé à des environnements souvent hostiles, les éloignant de l'environnement qui les aider à bien développer leurs capacités et compétences.
- Traumatisme psychosocial.
- Exposition aux travaux risqués et dangereux.
- Accès limité aux services essentiels tels que la santé, et surtout pour ceux qui sont affectés par le VIH/SIDA ou par d'autres infections sexuellement transmissibles.
- Accès médiocre aux informations (de sauvetage), rendu pire par leur statut d'exclusion.
- Malnutrition qui engendre la mauvaise santé et un épanouissement malsain.
- Risque d'absentéisme, de criminalité et d'utilisation des stupéfiants.
- Vivre en conflit avec la loi.

Les facteurs qui poussent l'enfant au travail sont documentés et sont très bien connus. Ils comprennent:

- La pandémie VIH/SIDA qui ravage l'Afrique subsaharienne depuis plus de 25 ans. Les enfants qui perdent leurs parents et/ou leurs tuteurs (soutien de famille) sont vulnérables face au travail des enfants.
- La pauvreté au niveau de foyers et des communautés est un grand défi et toute intervention qui ne répond pas suffisamment à ce problème risque d'échouer à long terme. Les catastrophes naturelles qui augmentent la pauvreté et le niveau d'insécurité alimentaire sont aussi des déterminants du travail des enfants.
- Les traditions et attentes familiales qui ont tendance à favoriser les garçons au détriment des filles, ou celles qui poussent les filles à se marier dès qu'elles atteignent l'âge de la puberté.

- L'effondrement du système de la famille élargie soit à cause de la mondialisation, des facteurs économiques ou de la tendance à graviter vers des familles nucléaires.
- La demande spécialisée du travail des enfants, par exemple, pour polliniser les cultures commerciales comme la vanille, écraser les pierres dans des carrières, tisser les tapis et d'autres articles de broderie. Evidemment, la tendance de tricher les enfants sous-tend cette pratique.
- Mauvais systèmes juridiques ou cadres juridiques très faibles.

C'est aussi clair que malgré d'autres facteurs qui attirent les enfants au travail, la majorité de ces enfants qui travaillent sont simplement poussés par les adultes. Par exemple:

- Un secteur faible d'enseignement public peut pousser les enfants et leurs familles à mettre en doute l'utilité de persister à l'école alors qu'ils savent bien que les enfants ne vont pas dépasser le niveau du primaire. Il n'est peut-être pas évident pour ces groupes que la persistance à l'école primaire à elle seule mènera à une qualité de vie meilleure pour eux et pour leurs familles.
- Des options limitées pour les enfants, surtout dans des pays dont les économies sont soit stagnantes, soit en déclin. Ceci peut donc également constituer un facteur démotivant et pousser les enfants dans le travail.
- L'attrait d'une belle vie, aussi trompeuse qu'elle soit, peut aussi attirer les enfants au travail.

Les circonstances peuvent donc pousser les enfants dans le travail, mais la plupart de ces enfants préféreraient toujours un épanouissement normal et le fait de bénéficier d'une enfance structurée qui offrirait au garçon et / ou à la fille la chance d'atteindre leur potentiel et de «devenir quelqu'un dans l'avenir». Etant donné que les droits de l'enfant sont inséparables, il est impératif que nous soutenions la phrase célèbre que «chaque enfant compte» en fournissant à ces petits l'opportunité de grandir pleinement et de s'engager au travail uniquement où ils sont légalement, psychologiquement et socialement prêts.

Pourquoi mettre le VIH/SIDA en perspective?

La pandémie du VIH/SIDA est le défi le plus sérieux et en effet un des facteurs principal qui pousse les enfants au travail.

Le VIH/SIDA affecte les enfants directement et indirectement. Directement, ce fléau touche les enfants eux-mêmes. Des cas du VIH chez les enfants sont courants avec des chiffres se situant entre 200,000 et 300,000 enfants nés en Afrique subsaharienne chaque année et qui sont séropositifs. Tandis que certains des enfants directement touchés le supportent et mènent une vie plus ou moins stable, un pourcentage élevé des enfants subit des infections opportunistes et leurs conséquences alors que leur accès aux services essentiels n'est pas assuré.

Indirectement, le VIH/SIDA a causé un très grand nombre de victimes chez les enfants. La maladie et la mort éventuelle des parents et/ou des tuteurs exposent les enfants à des dilemmes variés, dont la menace à leur éducation. En 2005, l'ONUSIDA estimait que 15.2 millions d'enfants étaient orphelins à cause du SIDA, et que parmi ceux-là 12 millions étaient

en Afrique subsaharienne (ONUSIDA, 2006). L'ONUSIDA estime qu'avant 2010, 20 millions d'enfants africains auront perdu un ou leurs deux parents. L'accès aux services essentiels pourrait être sévèrement réduit.

Egalement accablants sont les aspects sociaux de la pandémie qui comprennent, entre autres:

- la stigmatisation et la discrimination,
- la négligence et les sévices,
- le rejet par les parentés et les amis des parents,
- l'accès limité aux informations essentielles parmi lesquelles il y aurait des informations de sauvetage,
- l'absence de petite enfance pour ces enfants qui sont amené à assurer un rôle parental pour leurs petits frères et sœurs,
- la malnutrition, ce qui provoque une santé malsaine, une mauvaise nutrition et un développement retardé de l'enfant.

Le VIH/SIDA entre facilement en enjeu comme étant un facteur important qui pousse les enfants dans le travail et ce n'est donc pas étonnant que les caractéristiques du travail des enfants soient reflétées dans le VIH/SIDA.

Le VIH/SIDA et le travail des enfants sapent des objectifs nationaux. Par conséquent, cela a un impact sur le progrès du sous-continent concernant l'éducation pour tous (EPT) et les objectifs millénaires du développement (OMD), surtout l'OMD No. 1 (élimination de la pauvreté et de la faim extrêmes), l'OMD No. 2 (réalisation de l'éducation primaire universelle), l'OMD No. 3 (promotion de l'égalité entre les sexes et autonomisation des femmes) et l'OMD No. 6 (lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies).

Il est donc nécessaire que des projets qui s'occupent de l'abolition du travail des enfants se penchent essentiellement sur le rôle du VIH/SIDA comme aspect perpétuant le travail des enfants en Afrique.

Défis rencontrés en abordant le problème du travail des enfants induit par le VIH/SIDA

S'occuper du travail des enfants constitue un problème très complexe. Des efforts internationaux ont réussi à éveiller l'attention des populations face au travail des enfants et en effet, des démarches ont été faites pour réduire ce phénomène. Cependant, il est de plus en plus évident que les chiffres du travail des enfants provoqué par VIH/SIDA ne cessent de grimper et la normalisation de la situation n'est pas sûre. Ces complications sont issues:

- Du manque de compréhension du lien entre le VIH/SIDA et le travail des enfants.
- D'informations insuffisantes sur le problème du travail des enfants induit par le VIH/SIDA.
- Du fait de cacher le problème pour minimiser la gêne sociale, par exemple «on ne fait pas ce genre de choses ici!» ou «c'est une affaire privée».

- Du manque de donnés, ce qui donne l'impression que le travail des enfants n'existe pas, ou que cela fait partie de la pratique traditionnelle du travail des enfants.
- Du fait de se cacher derrière la culture et / ou de donner l'impression que certaines cultures sont statiques, par exemple «Vous ne comprenez pas notre culture».
- Des efforts inégaux et des ressources inadéquates entre les gouvernements et les partenaires qui luttent pour résoudre le problème du travail des enfants induit par le VIH/SIDA.
- Du manque de coordination, de communication et de participation cohérente chez les différentes parties prenantes pertinentes tels que les ministères, la société civile, les communautés, les familles et les individus.
- Du manque de capacité chez les responsables clés comme les agents d'exécution ou les prestataires de services essentiels. Cette capacité peut être en termes de compétences, de ressources ou de connaissances.
- Du faibles suivi et évaluation des interventions passées et en cours.
- Du manque de capacités d'éducation des enfants parmi les parents et les tuteurs.
- Du manque compétences de planification de la vie courante chez les enfants.

Section 3. Intégration du VIH/SIDA dans les interventions sur le travail des enfants

Plan de la séance

Durée[3]

2 heures 45 minutes

Objectifs de la séance

- Définir le concept de l'intégration vis-à-vis du travail des enfants et du VIH/SIDA.
- Guider les participants en matière d'intégration du VIH/SIDA dans les programmes sur le travail des enfants.
- Introduire le processus en «P» pour l'intégration et la normalisation de l'intégration.
- Permettre aux participants de prendre part aux activités de l'intégration progressive.

Méthodologie

Pour une méthodologie appropriée, voir l'Annexe 1.

Outils

- Tableau à feuilles ou papier, feutres, ruban adhésif et cartes VPP.
- Exemplaires du tableau de l'approche progressive et du formulaire du processus en «P» tirés du manuel sur l'intégration.

Déroulement

Etape 1: Les animateurs présentent les objectifs de la séance.

Etape 2: Analyse des idées des membres du groupe concernant le concept de «l'intégration». Après le recueil des différentes définitions, en tirez les éléments clé pour comparaison avec la définition du manuel.

Etape 3: L'exercice mènera les participants à analyser les buts, vision et mission de leurs organisations respectives. Cette activité révèlera deux éléments importants: a) Si les employés des différentes organisations comprennent le principal mandat de celles-ci. b) Si les organisations ont entrepris des mesures visant l'intégration du VIH/SIDA dans la lutte contre le travail des enfants. Comme l'intégration est le thème majeur de l'atelier, il faut donner aux participants assez de temps pour

[3] La durée proposée pour les différentes activités n'est qu'indicative et le groupe pourra déterminer la longueur des séances en fonction du temps nécessaire pour maîtriser le concept de l'intégration.

l'intériorisation et la clarification du concept. Sachez que vous cherchez à influencer positivement leur travail et pas à leur dicter des consignes écrites.

Etape 4: La réaction (Feedback) permettra aux différents groupes de partager leurs analyses devant un public plus vaste en vue de bénéficier de la critique et des apports constructifs.

Etape 5: Conclure en encourageant les groupes à poursuivre la réflexion sur leur travail et à partager des idées sur les perspectives d'avenir.

Notes de facilitation

Définition de l'intégration

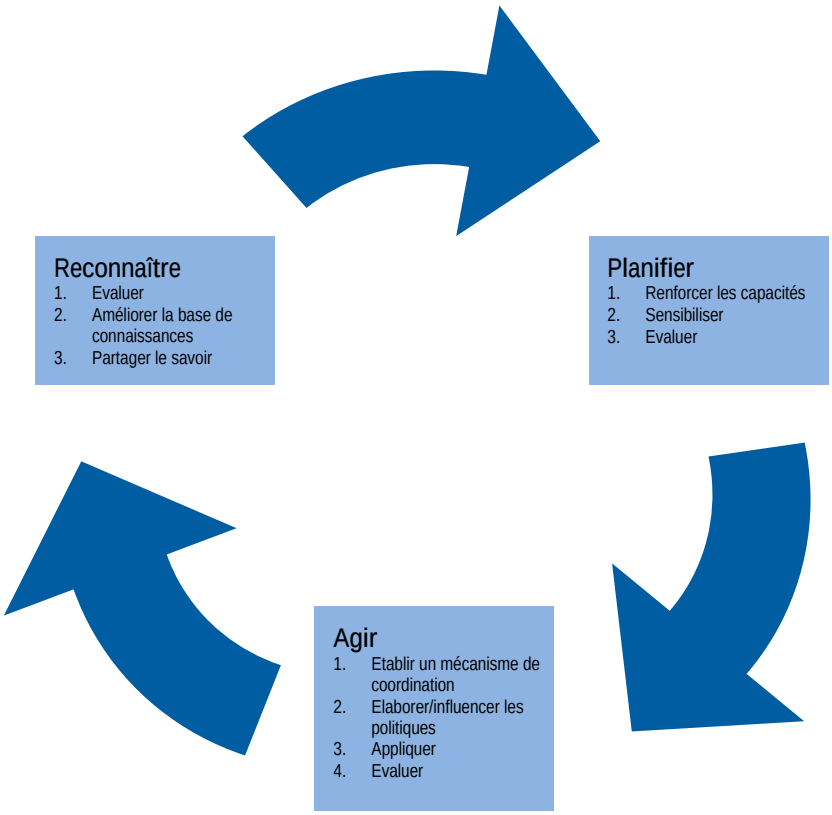
L'intégration est le processus d'accorder la priorité à une question, par son inclusion dans le programme (et le budget) d'une organisation et son traitement comme thème récurrent. Elle concerne l'adaptation et l'inclusion des éléments d'une question identifiée au niveau des principales préoccupations ou activités d'une institution en vue de les rendre plus sensibles à la question.

Selon le Rapport mondial[4] «... l'abolition effective du travail des enfants au niveau national ne peut être réalisée que si les pays parviennent à atténuer la dimension de pauvreté du problème, et en même temps, à engager d'autres mesures pour la réduction de l'exclusion et la discrimination.» Ce constat est basé sur trois piliers principaux:

- L'importance du travail des enfants.
- Le lien étroit entre l'abolition du travail des enfants et les diverses dimensions du développement.
- Le principe: «mieux vaut prévenir que guérir».

L'intégration exige donc la **reconnaissance** de l'ampleur du problème, par exemple l'augmentation du nombre de garçons et filles engagées dans le travail; **l'identification des liens** avec les autres dimensions, par exemple, la contribution du VIH/SIDA au travail des enfants; et des actions destinées à **prévenir** l'absorption des garçons et filles affectés par le VIH/SIDA dans le travail des enfants. Dans la perspective de l'intégration, les actions doivent forcément viser le VIH/SIDA comme facteur majeur dans le travail des enfants.

[4] ILO: *The End of Child Labour: Within Reach,* Genève 2006.



Les actions de l'intégration pourraient être classées en quatre groupements:

(i) amélioration de la base de connaissances,

(ii) sensibiliser,

(iii) renforcement des capacités,

(iv) élaboration des politiques et la coordination.

Le processus «P» pour l'intégration

L'intégration inclue des interventions complémentaires et s'inspire de forces existantes tout en éliminant la duplication. Elle souligne également la pertinence d'une intervention par l'identification et le traitement des questions sous-jacentes aggravant le problème. Surtout, l'intégration enrichit le potentiel de l'intervention et construit un vaste réseau de parties prenantes.

Le processus d'intégration du VIH/SIDA dans les programmes contre le travail des enfants est une approche progressive qui suit une évaluation appropriée des quatre groupements d'actions mentionnées ci-haut. Il comprend:

- L'identification des stratégies utilisées dans la lutte contre le travail des enfants.
- L'évaluation desdites stratégies pour prouver leur efficacité dans la lutte contre le VIH/SIDA.
- L'élaboration de stratégies pour l'intégration efficace du VIH/SIDA dans les programmes contre le travail des enfants.

- L'application des stratégies.
- Le suivi et l'évaluation du processus d'intégration dans le cadre d'un vaste programme de suivi et évaluation concernant la performance des programmes de lutte contre le travail des enfants.



Suite au processus de suivi-évaluation, des mesures correctives doivent être prises pour viser les actions planifiées, les ressources et l'environnement, en vue d'une intégration réussie. Les problèmes du développement sont de caractère dynamique et le processus d'intégration doit continuellement refléter ce dynamisme. Le «résultat du processus» doit être porté à la phase de l'évaluation pour réalimenter le processus d'intégration. (Voir la Figure du processus en «P»).

Comment l'intégration s'applique aux contextes de la vie réelle

Examinons les facettes du problème à la lumière des paragraphes précédents pour voir leurs implications vis-à-vis des réponses intégrées:

(a) Le parent ou tuteur, soutien de famille, est immobilisé par la maladie et finit par en mourir.

(b) La mort d'un parent prive l'enfant de la sécurité familiale normalement assurée par les parents.

(c) L'appui scolaire dont jouissait l'enfant est interrompu en raison de maladie ou de décès.

(d) L'enfant est appelé à contribuer aux activités de subsistance ou y participe de son gré. Ce qui entraîne une fréquentation scolaire irrégulière.

(e) La fréquentation irrégulière affecte la capacité, chez l'enfant, de participer pleinement aux activités éducatives.

(f) La recherche des moyens de subsistance familiale expose l'enfant à différents risques, dont le danger de l'exploitation.

(g) La mort d'un parent affecte également la vie économique puisqu' elle représente un retrait de la capacité productive de la personne décédée.

(h) Le danger des rapports sexuels précoces, consensuels ou forcés, est accentué chez les filles, les exposant aux risques d'infection par les MST telle que la blennorragie, la syphilis, la candidose et, bien évidemment, le VIH.

(i) Les jeunes sont également vulnérables aux autres habitudes et pratiques négatives, telle que la toxicomanie. L'absence d'un parent/tuteur, figure de supervision, aggrave le risque.

(j) La perturbation de l'enfance et du processus normal de croissance et de développement humain. Par exemple, les repas irréguliers risquent de causer la malnutrition et d'autres défis connexes chez l'enfant.

En réagissant aux facteurs présentés ci-dessous, on se pose quatre questions:

1) Disposons-nous de connaissances suffisantes des différentes dimensions du problème à aborder?

2) Qui sont les principales parties prenantes à engager? Comment assurer leur pleine participation et les amener à considérer le problème comme un défi commun?

3) Quelles sont nos capacités de réaction et comment entendons-nous aborder les lacunes?

4) Quelles sont les orientations, politiques et réglementations existantes qui serviront à appuyer notre réponse? Comment cordonner les réponses avec le cadre politique existant?

En tant que travailleur social ou humanitaire œuvrant pour l'atténuation de l'impact du VIH/SIDA chez les enfants, comment assurez l'inclusion des défis du VIH/SIDA et du travail des enfants dans vos interventions?

Les normes génériques de l'intégration

Avant de considérer le travail des enfants au sein de secteurs spécifiques et les actions d'intégration du VIH/SIDA dans les programmes de lutte contre le travail des enfants, examinons les orientations générales pour une revue de documents sur ce sujet:

Renforcement des capacités pour reconstituer les ressources humaines et les autres formes de ressources

De nombreuses personnes de particuliers et d'organisations disposent d'une vaste expérience et expertise dans la lutte contre le travail des enfants. De même, un grand nombre de personnels et d'amateurs ont développé la capacité de réagir dans une perspective multidimensionnelle face au défi du VIH/SIDA.

Pourtant, il paraît que les programmes professionnels de lutte contre le travail des enfants qui ont réussi sont inadéquats face aux aspects du VIH/SIDA, et vice versa. Il faut introduire des mesures formelles permettant aux programmes de lutte contre le travail des enfants d'aborder les effets du VIH/SIDA. Une telle capacité concerne les réponses elles-mêmes ainsi que la possibilité de référer des cas aux institutions et organisations mieux placées pour répondre aux besoins.

Travail effectif

Les projets, en principe, sont souvent d'une durée fixe et orientés vers les résultats. Si le projet n'est pas conçu de sorte à garantir un impact durable, il risque d'être pris pour une entreprise éphémère.

Deuxièmement, dans le cadre de l'intégration, il est important d'assurer que les projets établissent des liens qui favorisent l'exploitation des résultats ou impacts de projets similaires. Il faut donc conjuguer les actions des projets sur le travail des enfants et ceux sur le VIH/SIDA opérant dans une même localité en vue de minimiser la duplication des efforts et ressources.

Un travail effectif implique également l'élimination des effets directs et indirects du travail des enfants et du VIH/SIDA, tels que la malnutrition, les besoins médicaux, les frais scolaires, le déshéritement et la stigmatisation.

Réponses intégrées

Parlons maintenant du vrai concept de l'intégration. Il serait inopportun de croire que la simple mention du VIH/SIDA dans les documents de programmes suffit de prouver de son intégration dans les actions visant la lutte contre le travail des enfants. Le VIH/SIDA doit faire partie de l'élaboration stratégique du programme. Il faut examiner les différents aspects du problème; social, économique, politique, etc., afin de les intégrer dans l'élaboration d'une réponse. Les projets en cours ont aussi besoin de prévoir l'intégration de nouveaux aspects ne figurant pas sur les plans de départ. L'évaluation formative et les exercices de suivi devraient pouvoir démontrer le besoin de s'améliorer constamment.

Rappelez-vous que les programmes et activités en faveur des enfants vulnérables ne peuvent être menés à bien en isolation.

Alliances intersectorielles

En vue de lutter contre le travail des enfants, les interventions proposées doivent reconnaître les liens entre le travail d'enfants et les autres secteurs. Par exemple, le secteur de l'éducation est concerné parce que les enfants engagés dans le travail se voient refusés une éducation formelle. Le phénomène affecte la santé des enfants et il relève de l'emploi, et les secteurs de la santé et du travail sont ainsi interpellés. Le secteur judiciaire est concerné car le travail des enfants constitue une violation des lois nationales et des conventions internationales, et ainsi de suite.

Le VIH/SIDA est un problème multisectoriel (santé, éducation, affaires sociales, justice, etc.) et le travail des enfants qui en résulte doit être donc abordé suivant une approche intersectorielle. Les efforts de planification conjointe et les partenariats noués lors de l'application des activités introduisent un «regard externe» qui aide à cibler les lacunes au niveau des réponses.

Partage d'information, de leçons et de bonnes pratiques

Les informations constituent un pouvoir. Partagez-les au maximum. Le travail des enfants fleurit dans des situations d'informations et de connaissances limitées. De même, la propagation du VIH/SIDA et ses effets s'accentuent dans des situations où l'information et le savoir sont difficiles d'accès. Au sujet du travail des enfants et du VIH/SIDA, les idées fausses, les mythes et les désinformations se perpétuent en raison du manque d'information. Evidemment, les cas du travail des enfants induit par le VIH/SIDA risquent de se multiplier si l'information n'est pas traitée et largement diffusée. Le partage d'informations pourrait également concerner les ressources disponibles. Par exemple, l'IPEC a développé un certain nombre de ressources utiles, dont SCREAM, le manuel d'information sur le travail des enfants et le VIH/SIDA, les rapports d'évaluation rapide, et d'autres matériels d'information, éducation et communication (IEC).

L'information et les leçons tirées des bonnes pratiques sont aussi des outils efficaces pour les efforts de sensibilisation.

Engager une campagne de sensibilisation durable sur le problème

Sensibiliser permet aux pauvres et aux faibles de se faire entendre dans un environnement souvent hostile. Il s'agit de conserver l'actualité de la question en cherchant la solution de façon proactive. Une campagne de sensibilisation inspirée du savoir, facilite l'action des partenaires, suscite la conscience et l'intérêt du public, et mobilise les acteurs pour ou contre la question identifiée. Cela fait partie du processus d'établissement des alliances autour d'un objectif commun. La sensibilisation fait que la problématique reste d'actualité. Les efforts de sensibilisation réussis combinent les initiatives aux niveaux national et local, grâce aux partenariats gouvernementaux et non-gouvernementaux. Les organisations communautaires usent de leurs énergies et de leurs intuitions dans la conduite de campagnes de sensibilisation fructueuses.

Tant que possible, les efforts de sensibilisation doivent faire participer les enfants, comme voix de conscience.

Les activités de sensibilisation incluent la mobilisation sociale, les campagnes de presse, les enquêtes publiques, les réformes législatives, etc. Il faut également la promulgation d'arrêtés communautaires, l'amélioration et l'élaboration des politiques, la coordination et la mobilisation de ressources en vue de retirer les enfants du monde de travail. Par exemple, l'abolition du travail des enfants induit par le VIH/SIDA doit être articulée comme objectif explicite au cours des forums de sensibilisation.

L'expérience a également démontré que le succès des efforts de sensibilisation n'est pas évident. Si le lien entre le travail des enfants et le VIH/SIDA n'est pas universellement reconnu, il existe des défis dus aux faux départs et des détériorations. Néanmoins, de telles expériences offrent d'importantes leçons à retenir.

Suivi et coordination (viser la tolérance zéro)

Ce volet concerne les actions d'identification, de référence, de protection et de prévention en faveur des enfants travailleurs par la mise en place d'un processus multisectoriel coordonné pour le suivi et la référence de tous les enfants vivant dans une zone géographique donnée. Les principales activités du processus incluent des observations directes, réitérées et régulières, destinées à identifier les enfants travailleurs et à déterminer les risques auxquels ils sont exposés; la référence de ces enfants aux différents services; la vérification du retrait des enfants de l'emploi et les suivre en vue de leur assurer des alternatives satisfaisantes.

Développer une stratégie de pérennité

Il s'agit d'une question centrale puisque les problèmes liés au VIH/SIDA risquent de persister même après la découverte d'un remède. Il faudra, à l'Afrique subsaharienne, au moins 10 ans de plus pour éliminer les effets résiduels de la pandémie du SIDA.

La pérennité sera conçue en termes de maintien de conscience, de lutte contre la stigmatisation, du renforcement des mécanismes de défense chez la personne, famille et communauté; d'appui en faveur de personnes vulnérables et des enfants orphelins rendus vulnérables par le VIH/SIDA; d'amélioration des dispositions relatives à la protection de la personne, surtout des filles en proie à la violence sexuelle; de prévention de la transmission et de la réinfection; et de promotion des structures de la protection sociale durable.

L'approche d'intégration par étape

Le tableau ci-dessous est un cadre visuel servant à analyser la conformité de votre organisation à l'intégration du VIH/SIDA dans ses activités.

Phase	Question clé	Exemples d'indicateurs	Observations
Notre organisation (processus en «P», étape 1)	• Quelle est notre action? • Pourquoi cette action? • Comment renforcer nos programmes? • Sommes-nous les seuls acteurs dans ce domaine? • Sommes-nous satisfaits de notre action?		• Ceci constitue l'étape de base dans le processus d'intégration. Souvent, les organisations s'attachent beaucoup à la routine et perdent de vue leurs objectifs de départ

Phase	Question clé	Exemples d'indicateurs	Observations
Reconnaissance (Processus en «P», étape 2)	• Notre connaissance institutionnelle concernant le lien entre le travail des enfants et le VIH/SIDA est-elle suffisante?	• Reconnaître la menace posée par le VIH/SIDA à vos programmes	• S'assurer que votre compréhension est partagée avec le public cible ou les bénéficiaires
	• Quel est le problème identifié?	• L'absentéisme chronique comme conséquence du VIH/SIDA et indication de l'éventuelle existence du travail des enfants	• Analyser la menace potentielle et les liens vitaux à activer, par secteur
	• Quelles sont les questions sous-jacentes ou les dimensions du problème?	• La pauvreté au niveau du ménage • Décès ou maladie d'un parent ou tuteur • Accès limité aux services de santé • Malnutrition causée par le manque de vivres • Manque d'appui scolaire	• Discuter avec les bénéficiaires ciblés par vos interventions. L'identification des questions par procuration prive votre organisation de la possibilité d'aborder les questions sous-jacentes telles que perçues par les groupes cibles
Planification (élaboration des stratégies): activez le processus en «P», étape 3	• Quelles sont les actions engagées jusqu'ici vis-à-vis du problème?	• Le VIH/SIDA est-il un élément clé dans nos interventions contre le travail des enfants? o Soins et appuis o Conseils o Retrait et réintégration dans la communauté o Protection sociale o Education o Assistance juridique	• Voir s'il y a des éléments à ajouter à la gamme des interventions
	• Sommes-nous efficaces?	• Identifier clairement les lacunes	• OUI, en fonction de nos objectifs et priorités, et NON, si l'attitude est holistique • Désigner un membre du groupe qui jouera le rôle du «super critique» chargé de revisiter votre stratégie de long en large
	• Que faire pour intégrer le VIH/SIDA ou améliorer/aiguiser notre priorité sur le VIH/SIDA dans les programmes contre le travail des enfants à la lumière des dimensions non-couvertes?	• Sensibiliser • Ajouter une composante du VIH/SIDA à chaque activité et en faire objet d'un rapport obligatoire • Explorer le potentiel des réseaux partenaires dans l'élimination des lacunes • Participer aux forums de coordination	• Explorer toute la gamme des stratégies de sensibilisation, de la base jusqu'au niveau mondial. • Cet exercice exige des variations, allant des simples procédures tête-à-tête aux IEC sophistiquées
	• Comment pérenniser les résultats de nos interventions conjointes?	• Renforcer les capacités des bénéficiaires à travers la formation, la sensibilisation, les révisions conjointes, la planification conjointe, les postes de responsabilité, l'affectation, les groupes de réflexion, etc. • Promouvoir les réseaux.	• Les capacités: o des enfants, o de la famille, o de l'école, o de la communauté, o des travailleurs sociaux/professionnels, o des responsables civils.

Phase	Question clé	Exemples d'indicateurs	Observations
		• Mener des campagnes systématiques de sensibilisation.	• La participation des vrais ayants droits et des responsables compétents, est très importante (dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation).
	• Comment renforcer et/ou améliorer les capacités?	• Documentation des lacunes en capacités	• Pour réussir ce volet, il faut une évaluation très honnête des capacités internes
	• Quelles sont les questions-clé de notre stratégie de sensibilisation?	• Recherche • IEC • Mobilisation de ressources	• Considérer le public et le résultat ultime de la stratégie de sensibilisation
Agir (Etape 4 du processus en «P»	• Comment hiérarchiser nos interventions?	• Planification et révisions conjointes • S'assurer que l'intégration du VIH/SIDA est faite de manière holistique	• Elaborer les indicateurs-clé du changement de comportement et les partager avec toutes les parties prenantes • Mise à jour régulière sur l'évolution du projet
	• Quel rapport y a-t-il entre l'outil de suivi et les outils de planification?	• Assurer que les actions alimentent les phases de développement et d'évaluation du projet	• S'assurer que les outils sont faciles d'accès, largement diffusés et que des parties prenantes se l'approprient
	• Qui participera aux processus de suivi-évaluation?	• Implication des parties prenantes, en commençant par les enfants eux-mêmes	• Des enfants engagés et non-engagés dans le travail des enfants sont tous des personnes ressources utiles
	• En quoi consiste notre mécanisme de coordination?	• Existence d'un mécanisme de coordination	• La coordination est souvent sapée par les luttes du pouvoir et la réticence face au partage d'informations. Reconnaître que ce volet est la première étape vers la mise en place d'un mécanisme de coordination
	• Comment s'assurer que les partenaires du réseau respectent un minimum de normes déontologiques?	• Existence d'orientations et d'entente concernant l'application des normes	• -Attention aux dangers de se servir des orientations pour régler les comptes ou faire avancer ses propres intérêts

Conclusion

Après l'analyse du statut de l'organisation à l'égard de l'intégration du VIH/SIDA dans la lutte contre le travail des enfants, il faudra passer à la définition des actions-clé à entreprendre. La liste des choses à faire ne devrait pas être longue. Deux ou trois actions critiques permettront à l'organisation de réajuster ses interventions. Une longue liste pourrait provoquer la perte du temps et des ressources, alors qu'il ne faut que quelques actions pour renforcer les interventions.

Le processus en «P» est une entreprise continue. Suite à l'exécution de quelques actions, le processus de suivi-évaluation sera repris, et de nouvelles actions pourront être incorporées ou intégrées.

Section 4. Rôle de l'éducation dans l'abolition du travail des enfants induit par le VIH/SIDA

Plan de la séance

Durée

1 heure 45 minutes

Objectifs de la séance

- Passer en revue les diverses initiatives locales, nationales et internationales pour la promotion de l'éducation universelle.
- Identifier les défis de l'éducation universelle et leur impact sur les enfants et les communautés.
- Evaluer le rôle de l'éducation dans la lutte contre le travail des enfants et le VIH/SIDA.
- Développer un minimum d'interventions de formation en faveur d'enfants menacés par le travail des enfants et le VIH/SIDA.

Méthodologie

Voir l'Annexe 1 pour une méthodologie appropriée.

Outils

- Tableaux à feuilles ou papier, feutres, ruban adhésif et cartes VPP.
- Statistiques actualisées concernant les enfants (Indice du développement humain).

Déroulement

Etape 1: L'animateur présente un aperçu des objectifs de la séance.

Etape 2: Invitez les participants à débattre de la pertinence de l'éducation dans la lutte contre le travail des enfants et le VIH/SIDA.

Etape 3: Partagez les indicateurs sur le travail des enfants, le VIH/SIDA, la mortalité infantile et maternelle, l'alphabétisation, etc. Soulignez le fait que l'éducation est un droit, et son lien avec les OMD et l'EPT. Aidez les participants à évaluer l'impact des tels indicateurs sur le développement de l'Afrique subsaharienne.

Etape 4: Identifiez les défis majeurs de l'éducation primaire universelle dans le contexte du travail des enfants et du VIH/SIDA.

Etape 5: Action. Soit par un travail en groupe soit par toute autre technique créative, amenez les participants à examiner les obligations des différents acteurs en vue

de se servir de l'éducation pour lutter contre le travail des enfants et le VIH/SIDA. Les propositions doivent être pratiques et faisables.

Etape 6: Conclure avec une analyse des liens éventuels entre secteurs et agences en vue d'une éducation de qualité pour tous les enfants dont ceux sous menace du travail des enfants et du VIH/SIDA.

Notes de facilitation

La Convention n° 138 de l'OIT est un instrument très stratégique car elle cible les enfants en âge de scolarisation. Si elle était appliquée à la lettre, les gouvernements l'ayant ratifiée ne compteraient pas d'enfants travailleurs.

Les principaux moteurs du travail des enfants sont la pauvreté, le VIH/SIDA et le manque d'accès à une éducation primaire de qualité. Selon Grootaert et Kanbur, «… la condition globale du système éducatif peut fortement influer sur l'importance du travail des enfants … [Les systèmes scolaires inadéquats sont une cause principale du travail des enfants].»

Dans le contexte des efforts visant à la réalisation des 8 objectifs du millénaire pour le développement, il est important d'examiner certains indicateurs du progrès des pays de l'Afrique subsaharienne en matière d'éducation afin de voir si ceux-ci croisent la lutte contre le travail des enfants (et, en effet, le travail des enfants induit par le VIH/SIDA).

Indicateurs clé

Tandis que certains pays du sous-continent réalisent des progrès réguliers, beaucoup d'autres voient une certaine régression dans la réalisation pour abolir le travail des enfants de la dernière décennie, comme cela est illustré par les exemples ci-après:

- En Afrique subsaharienne, la fréquentation scolaire du primaire a chuté de 58 pour cent à 50 pour cent entre 1980 et 2000 (UNESCO, 2001).
- Pour tous les pays en voie de développement, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 11 ans non-scolarisés était de 15 pour cent mais il était de 45 pour cent pour les pays les moins avancés (UNESCO, 1998).
- Le continent africain a un taux d'alphabétisation de moins de 60 pour cent (SIL, 2007). En Afrique subsaharienne, le taux moyen d'alphabétisation chez les jeunes est de 60 pour cent.
- Le taux moyen brut d'inscription scolaire dans le primaire était d'environ 85 pour cent (USAID, 2004). Il s'agit de l'inscription globale, tout âge confondu.
- Le taux moyen d'absorption nette (le nombre d'enfants s'inscrivant en première année du primaire à l'âge officiel) est de 44 pour cent. Le chiffre est inférieur pour les filles (30 pour cent).
- En Afrique subsaharienne, le taux moyen d'achèvement scolaire est de 46 pour cent (41 pour cent chez les filles).

Implications des statistiques

- 50 pour cent des enfants africains ne sont pas scolarisés et donc bien en proie au travail des enfants.
- Comme l'alphabétisation implique la capacité de lire et d'écrire et de comprendre, une brève affirmation simple et ordinaire émanant de ces statistiques révèle l'existence d'une majeure source alimentant le travail des enfants. De plus, les illettrés ne peuvent pas bénéficier des programmes de sensibilisation et d'information visant au changement de comportement face au VIH/SIDA, la planification familiale et ainsi de suite. En d'autres termes, une grande partie de la population ne reçoit pas certains messages vitaux, et tel est le cycle de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie, qui sape la réalisation de plusieurs OMD.
- Beaucoup d'enfants quittent l'école pratiquement analphabète. Donc, la qualité de l'éducation de base dispensée aux citoyens pauvres risque d'être sans issue.
- Même dans les cas où les gouvernements encouragent la scolarisation des enfants au-dessus de l'âge limite d'inscription, certains enfants n'ont pas toujours accès à l'éducation.
- 54 pour cent de tous les garçons et 59 pour cent de toutes les filles qui s'inscrivent en première année du primaire risquent de ne pas terminer ce cycle.

La question pertinente serait: l'éducation offre-t-elle une solution au problème du travail des enfants, voire du travail des enfants induit par le VIH/SIDA?

Des preuves indiquent que quand les gouvernements promeuvent une éducation de qualité, celle-ci est suivie d'une chute des cas rapportés de travail des enfants.

Quand le Sri Lanka a introduit l'éducation obligatoire dans les années 20 et 30, la scolarisation des enfants est passée de 58 pour cent en 1946 à 74 pour cent en 1963. Le taux d'alphabétisation est également passé de 58 pour cent à 86 pour cent. **Le taux d'emploi des enfants est tombé de 13 pour cent à 6,2 pour cent en 1963.** Avant 1995, il se situait à 5,3 pour cent pour les garçons et 4,6 pour cent pour les filles.

Dans l'Etat indien de Kerala, une augmentation des dépenses consacrées à l'éducation, sans efforts pour l'élimination du travail des enfants, a abouti à des taux d'abandon scolaire de 0 pour cent, 1,9 pour cent du travail des enfants et 94 pour cent d'alphabétisation de (84 pour cent pour les filles). Ceci montre que l'amélioration du système éducatif est plus efficace que l'application de lois relatives au travail des enfants dans le combat contre ce phénomène.

Il en ressort qu'un système éducatif de qualité, appuyé par une politique efficace d'éducation obligatoire, constituerait la base des interventions durables contre le travail des enfants.

L'éducation est-elle la seule solution?

Il serait naïf de croire que l'éducation, seule, fournira une solution. L'éducation permet des interventions intégrées, et ce chapitre porte largement sur l'ancrage des actions dans le secteur de l'éducation. Les éléments-clé seraient:

- Adopter des politiques d'éducation universelle gratuite mais obligatoire. Comme plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne ont déjà proposé une éducation primaire universelle, ils ont besoin de la déclarer obligatoire et de concevoir un système de récompense/pénalité pour contrôler les responsables dont le rôle est d'assurer l'accès de tout enfant à l'éducation et la pérennité de sa scolarisation. L'application de la Convention n° 138 de l'OIT serait la première étape. *Votre organisation peut faire de la sensibilisation et mettre sur pied des actions en appui aux politiques.*
- Susciter une demande pour l'éducation dans les communautés et surtout chez les enfants. Puis, fixer l'objectif de réaliser des taux d'inscription, de rétention et d'achèvement scolaire à 100 pour cent. *Votre organisation peut jouer un rôle majeur en expliquant la valeur de l'éducation et en changeant les perceptions et attitudes négatives à l'égard de l'éducation.*
- Aider les familles et les communautés à générer des revenus sans recours à la participation des enfants. *Votre organisation peut atténuer les effets économiques défavorables en exposant aux familles des moyens pratiques de lutte contre la pauvreté. Il ne faut jamais créer une culture de dépendance*.
- Favoriser des interventions multisectorielles dans les écoles. Points de rencontre pour beaucoup d'enfants, les écoles ne sont pas que «distributeurs» du savoir, et les services de santé peuvent, par exemple, être renforcés au niveau des écoles. *Votre organisation peut faciliter la vulgarisation d'activités des prestataires clés de services.*

Actions à considérer

1) La socialisation commence dès la petite enfance, donc il faut aider les enfants, les enseignants et les communautés à comprendre la discordance entre leurs vues stéréotypées vis-à-vis des filles et les vues entendues concernant l'égalité entre les sexes. C'est-à-dire, il faut aborder la question des deux sexes avec fermeté.

2) Mettre en œuvre des programmes d'éducation communautaire pour un changement d'attitude en vue d'assurer que les filles et garçons handicapés bénéficient équitablement de l'éducation formelle.

3) Des approches de l'éducation souples où les prestataires sont plus sensibles aux conditions de vie des enfants et adolescents, sont bien meilleures que les approches traditionnelles rigides. Vous devez donc proposer des options ou au moins permettre l'épanouissement des types d'éducation alternative.

4) Les enfants travailleurs ont besoin de programmes d'appui spéciaux pour les aider, si possible, à retourner à l'école et à réintégrer la communauté, s'ils ont été enfants des rues.

5) Les prestataires des services éducatifs pourront assurer un produit d'une meilleure qualité, s'ils écoutent et comprennent les besoins des bénéficiaires de l'éducation.

6) Adopter une approche communautaire favorisant l'entraide et basée sur la culture locale, les réalités et les perceptions du développement de l'enfant.

7) Assurer l'appui et la formation du personnel chargé des enfants.

8) Considérer l'école comme point d'entrée des actions de lutte contre le VIH/SIDA et le travail des enfants. Tous les différents acteurs doivent centrer leurs actions sur l'école. Les acteurs: Ministère de l'Education, Ministère du Travail, Ministère des Affaires sociales, l'OIT, l'UNICEF, le PAM, l'UNFDA, la FAO, le PNUD, l'ONUSIDA, l'OMS, l'UNESCO, l'UNOHCHR, les ONG spécialisées, les associations d'enseignants, etc.

9) Assurer la clarté en matière d'éthique afin de protéger les enfants.

10) Défendre les droits de l'enfant.

11) Préparation à la vie sociale: assurer que l'éducation dispensée responsabilise les filles et garçons à gérer d'autres risques, tels que la toxicomanie, la prostitution, l'abus et l'exploitation sexuels, le viol et d'autres formes de violences liées à la différence entre les sexes, l'enrôlement dans les groupes armés, etc.

12) Assurer un suivi régulier des niveaux de non inscription ou de faible fréquentation des filles et adolescents; la prise de mesures correctives (par exemple: ajustement des tâches ménagères), la répartition des ressources nécessaires allouées (par exemple: hygiène, savon, vêtements pour filles adolescentes, équipement de récréation); et l'évaluation/la publication des avancées dans la fréquentation de l'école.

Ecole soucieuse des droits et aménagée pour les enfants[5]

Les aspects suivants doivent être pris en considération dans des actions d'appui en faveur d'enfants affectés par le travail des enfants et le VIH/SIDA. Ces actions sont entreprises en collaboration avec les écoles. Heureusement, les écoles en Afrique subsaharienne ont essayé d'améliorer l'environnement et les processus scolaires en vue de rendre l'école plus accueillante qu'elle ne l'était au cours du siècle dernier. Cependant, certaines écoles sont toujours «coupables» d'être carrément inappropriées pour les enfants. Votre organisation n'aurait pas intérêt à s'associer à de telles écoles. Donc, avant de traiter avec une école pour alléger les effets du travail des enfants et du VIH/SIDA, assurez-vous qu'elle:

(a) Reflète et réalise les droits de tout enfant dans la communauté, c'est-à-dire, coopère avec les autres partenaires pour promouvoir et suivre le bien-être de tout enfant, défende et protège tout enfant contre les abus et dangers (un sanctuaire) à l'intérieur et à l'extérieur de ses locaux.

[5] IRC: *Mainstreaming children's rights in education,* 2002.

(b) Voie et perçoive l'enfant dans un vaste contexte - concernée par ce que vit l'enfant avant d'entrer dans le système scolaire (par exemple, leur préparation à l'école et à la vie en termes de santé, de statut nutritionnel et de compétences sociales et linguistiques), après les cours, à la maison, dans la communauté et au lieu de travail.

(c) Soit centrée sur l'enfant - encourage la participation, la créativité, l'amour propre et le bien-être psychosocial; promeut un programme scolaire pro enfant et bien structuré, et des méthodes d'enseignement/apprentissage convenant au stade de croissance chez l'enfant, ses capacités et mode d'apprentissage; et accorde une grande importance aux besoins de l'enfant par rapport à ceux des autres acteurs du système.

(d) Soit sensible au genre et pro fille - qui promeut la parité entre filles et garçons lors des inscriptions et les réalisations scolaires, réduit les contraintes à l'égalité du genre, élimine les stéréotypes du genre, et offre des facilités, des programmes et des processus d'apprentissage favorables aux filles.

(e) Encourage des résultats scolaires de qualité - aide les enfants à acquérir les compétences essentielles de l'écrit, de la lecture, de la production orale, de l'écoute et des mathématiques ainsi que le savoir général et capacités nécessaires à la vie au vingt et unième siècle, dont l'utile savoir traditionnel et les valeurs de la paix, de la démocratie et l'ouverture de la diversité; encourage les enfants à développer l'esprit critique, poser des questions et s'exprimer.

(f) Propose une éducation basée sur la réalité des enfants - assure que le contenu des programmes correspond aux besoins d'apprentissage chez les enfants individuels ainsi qu'aux objectifs généraux du système exécutif, au contexte local et aux savoir traditionnel des familles et de la communauté.

(g) Soit souple et ouverte à la diversité - s'adapte aux différentes circonstances et besoins des enfants (par exemple dictés par les deux sexes, la culture, la couche sociale et la capacité).

(h) Agisse de façon à assurer l'inclusion, le respect et l'égalité des chances pour tout enfant - ne tolère pas les stéréotypes, l'exclusion ou la discrimination sur la base des différences.

(i) Mette en avant la santé mentale et physique - assure l'appui émotionnel; encourage les comportements et pratiques sains; garantit un environnement sain, sûr, sécurisé et décontracté; si nécessaire et possible, sert de lieu pour soins médicaux essentiels en faveur des enfants.

(j) Dispense une éducation abordable et accessible, surtout pour les enfants et les familles très exposés aux risques.

(k) Renforce la capacité, le moral, l'engagement et le statut de l'enseignant - assure l'appui à la formation avant et après recrutement, au développement du statut professionnel et à la rémunération en faveur de ses enseignants.

(l) Soit sensible à la vie familiale - essaye de collaborer avec les familles, de les renforcer et d'aider les enfants, les parents et les enseignants à établir des partenariats harmonieux pour la collaboration.

(m) Soit communautaire - renforce la gouvernance de l'école grâce à une approche décentralisée et communautaire; encourage les parents, administrations locales, organisations communautaires et autres institutions de la société civile à participer à la gestion et au financement de l'éducation; promeut des associations, partenariats et réseaux pour la défense des droits et du bien-être de l'enfant.

Le cas des programmes spéciaux pour enfants affectés par le travail des enfants induit par le VIH/SIDA

Il n'est peut-être pas pratique ni faisable d'introduire des programmes éducatifs consacrés aux enfants affectés par le travail des enfants induit par le VIH/SIDA. En effet, la plupart des gouvernements des pays de l'Afrique subsaharienne promeuvent l'intégration et l'inclusion comme moyen de lutte contre la stigmatisation et cultivent le sentiment d'appartenance chez l'enfant. Néanmoins, les organisations œuvrant contre le travail des enfants induit par le VIH/SIDA ont besoin de collaborer étroitement avec les ministères concernés par l'éducation et les administrations locales, provinciales et régionales, dans les différents pays, afin d'identifier et de proposer des programmes éducatifs assurant aux enfants affectés une mesure de choix. Ces programmes incluent les aspects suivants:

- Des projets d'éducation alternative souples et qui ne perturbent pas les activités génératrices de revenu des enfants. Comme indiqué dans ce manuel, des programmes ayant trait à l'éducation alternative, à l'éducation complémentaire et à l'éducation de rattrapage, seraient utiles.
- Des stages professionnels qui permettraient aux enfants de s'engager dans des activités génératrices de revenu dès la fin de leur formation. Il devrait y avoir une possibilité de recevoir un capital initial et des outils à utiliser durant et après la formation.
- L'intégration doit inclure des programmes d'appui, tel que l'éducation précoce pour les enfants, qui permettrait aux enfants, surtout aux filles, de s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs, et qui permettraient le placement des petits dans des centres d'éducation précoce pour les enfants où ils peuvent bénéficier des soins spéciaux quand leurs grandes sœurs sont à l'école.
- Beaucoup d'enfants abandonnent l'école en raison du manque de scolarités et de matériel scolaire. Les organisations ayant de tels enfants à leur charge savent comment déterminer l'ampleur exacte de la vulnérabilité (et sont en mesure de le faire). Un programme de bourses ciblant les enfants les plus vulnérables leur offrirait une chance en or pour fréquenter et terminer l'école.
- De même, il doit y avoir du crédit réservé aux besoins hygiéniques des filles, surtout des adolescentes.
- Les agences de financement n'apprécient pas beaucoup les internats alors que ceux-ci offrent un moyen de protection et d'appui en faveur des enfants vulnérables. Les

enfants retirés du travail des enfants, ceux exposés à ce danger et ceux qui doivent se débrouiller seuls peuvent profiter de l'éducation en internat.

Conclusion: politique sociale et éducation

Dans beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne ciblés dans ce manuel, les familles ne peuvent plus assurer les soins élémentaires et la protection pour leurs enfants à cause de la pauvreté, de la détérioration des services publics, du VIH/SIDA et des conflits. Quand la base économique du ménage est fragilisée, sa capacité d'éduquer les enfants est aussi réduite et ils sont plus vulnérables face au travail des enfants. En conséquence, il est important de concevoir l'éducation comme étant une partie d'un vaste système de subsistance; une approche sectorielle restreinte réussirait là où les coûts financiers et d'opportunité chez les bénéficiaires (enfants et parents) ne sont pas pris en compte. La priorité serait donc de comprendre les principaux mécanismes de survie/subsistance de la communauté et les contraintes économiques et sociales empêchant l'éducation de certains enfants ou poussant ces derniers au travail.

Plus particulièrement, si l'objectif est l'accès de tous les enfants à l'éducation, les choix doivent être appréciés du point de vue du consommateur. Qu'est-ce qu'un investissement valable, chez les parents? Quels sont les besoins élémentaires de subsistance à satisfaire avant qu'ils ne retirent les enfants de la production? Quelles mesures faut-il introduire pour réduire la proportion du revenu familial provenant du travail des enfants?

Dans la perspective de l'enfant, des questions similaires se posent; quand l'enfant doit s'acheter les livres et du matériel ou payer ses frais scolaires, qu'est-ce qui motive ses décisions? Toutes ces questions influent sur la planification et l'application des programmes, et indiquent qu'il est nécessaire d'entreprendre des activités multisectorielles pour réussir un programme d'éducation.

Références

Aikman, S. et Unterhalter, E. (2005). *Beyond Access: Transforming policy and practice for gender equality in education*, Oxfam GB, (Royaume Uni).

BIT (1998). *Child labour: Targeting the intolerable*, Sixième question à l'ordre du jour de la 86ème session de la Conférence internationale du Travail, (Genève).

BIT-IPEC (2002). *Intersecting risks: HIV/AIDS and child labour*, Document de travail de déclaration No. 8, (Genève).

BIT-IPEC (2003). *HIV/AIDS and child labour in sub-Saharan Africa: A synthesis report* (Document No. 6), (Genève).

Cook, P.; Blanchet-Cohen, N. et Hart, S. (2004). *Children As Partners: Child Participation Promoting Social Change,* International Institute for Child Rights and Development, (CIDA), (Canada).

Devereux, S. et Sabates-Wheeler, R. (2004). *Transformative social protection,* Document de travail IDS 232, (Brighton).

Gustafsson-Wright, E. et Hnin Pyne, H. (2002). *Gender dimensions of child labour and street children in Brazil,* Document de travail de recherche sur les politiques de la Banque mondiale 2897.

Heidel K. (2005). *Poverty reduction strategy papers: children first!: a case study of PRSP processes in Ethiopia, Kenya and Zambia from a child rights perspective*. Publié par Kindernothilfe e.V., Duisburg, (Heidelberg).

Human Rights Watch (2005). *Letting them fail: Government neglect and the right to education for children affected by HIV/AIDS*, Vol. 17 No. 13(A).

IPEC (2003). Tripartite workshop on the impact of HIV/AIDS on child labour in sub-Saharan Africa, (OIT, Lusaka).

IPEC (2004). *Child Labour and HIV/AIDS in Uganda*, Etude thématique, (OIT, Kampala).

IPEC (2007). *SCREAM: A special module on HIV, AIDS and child labour*, (BIT, Genève).

Jollye, E. (2006). *The Three Waves of HIV/AIDS.*

Ministry of Local Government of Uganda (2006). «Induction of Local Government Councils – Trainers Manual, Kampala».

OIT et Central Statistical Office (CSO) (1999). *Zambia 1999 child labour survey: Country report,* (Lusaka).

OIT-IPEC (2006). *Training Manual on Child Labour and HIV/AIDS*, (Kampala).

Organization of African Unity (1999). «African Charter on the Rights and Welfare of the Child», OAU Doc. CAB/LEG/24.9/49 (1990). (Entré en vigueur le 29 novembre 1999).

Ruland, C. D. et al (2005). *Adolescents: Orphaned and Vulnerable in the Time of HIV/AIDS*, Youth Issues Paper 6, Family Health International, YouthNet Program.

Schatz, E. (2005). «Caring and Contributing: The Role of Older Women in Multigenerational Households in the HIV/AIDS Era», Document de travail, Institute of behavioural science, (Université du Colorado).

Topouzis, D. (1998). «The implications of HIV/AIDS for Rural development policy and programming: focus on Sub-saharan Africa», (Genève, UNDP-FAO).

UNAIDS (2006). *2006 Report on the global AIDS epidemic: Executive summary*. Une édition spéciale pour le 10ème anniversaire de l'ONUSIDA, le Programme commun des Nations Unies d'action sur le VIH/SIDA, (Genève).

UNAIDS-UNICEF-USAID (2004). *Children on the Brink 2004, A joint report of new orphans estimate and a framework for action*.

UNICEF (1999). *Human Rights for Children and Women: How UNICEF helps make them a reality*.

UNICEF (2001). *Eliminer le travail des enfants, en affirmant leurs droits*.

UNICEF-BIT (2004). *Addressing Child Labour in the Bangladesh Garment Industry 1995-2001*, Une synthèse des études d'évaluation de l'UNICEF et de l'OIT des projets du secteur du vêtement au Bangladesh. (New York et Genève).

van Selm, A. (2005). «Gender issues in child labor», PREMnotes, Numéro 100, (Banque mondiale).

Venkataswalaru, D. et Nikku, B. (2002). «From Work to School» – the experience of CRS partners in eliminating child labour, (CRS).

Zack-Williams, A. B. (1999). «Child soldiers in the civil war in Sierra Leone», dans *Development Studies Association Conference*, (Université de Bath).

Annexe 1. Les méthodes participatives

Voici quelques bonnes méthodes de facilitation qui assure un impact maximum par l'engagement actif des participants lors des séances. Les facilitateurs sont libres de varier les méthodes en vue d'une formation réussie.

La visualisation dans la planification participative/les processus participatifs (VPP)

Le processus est basé sur la puissance de l'effet visuel. Sachant que chaque participant a une idée de la question à débattre, le facilitateur leur distribue des cartes leur demandant d'y marquer l'idée. Chaque carte ne portera qu'une seule idée (c'est-à-dire un participant ayant plusieurs idées aura besoin de cartes supplémentaires). Deuxièmement, l'idée doit être notée en trois lignes, au maximum, et doit être lisible à une distance de dix mètres.

Après avoir noté leurs idées sur les cartes, on demandera aux participants de les afficher ou un volontaire se chargera de cette tâche.

A cette phase, les cartes appartiennent à l'atelier et personne ne sera tenu responsable des erreurs ou omissions. Les cartes seront regroupées pour identifier les questions-clé liées au thème du débat. Cette une méthode efficace qui permet à tous les participants d'exprimer leurs points de vue et à identifier d'autres questions à analyser.

La méthodologie VPP s'assortit aux méthodes citées ci-dessous:

Remue-méninges: Par ce procédure, tout participant à l'occasion de contribuer au débat en donnant des réponses brèves. D'abord, toutes les idées sont ramassées avant de les trier. Les idées émises deviennent la propriété du groupe ou de l'atelier et ni le facilitateur ni un participant n'est libre d'en associer les mauvaises à certains individus. Par contre, les mauvaises idées sont en toute indépendance.

Groupement (*Clustering*): Cette méthode utile dans le traitement des résultats de la séance-débat. Une fois que les participants ont ramassé leurs idées, le facilitateur les aide à identifier les points saillants. Les autres idées sont groupées autour de ces points-clé (d'où le terme «groupement»).Les participants garderont longtemps après l'atelier l'impact visuel émanant de la cartographie des idées.

Classement: Ceci permet aux participants d'évaluer les points de vue afin de hiérarchiser les actions. Grâce à un exercice collectif, les participants parviennent à une position mutuelle. La méthode aide à anticiper d'éventuelles disputes autour les activités à entreprendre.

Travail en groupe: Cette méthode favorise des discussions focalisées dans des groupes restreints de participants. Les idées générées en petits groupes sont ensuite partagées en plénière. Le travail en groupe a l'avantage de pouvoir inciter les participants d'habitude réservés à contribuer aux diverses discussions.

Groupe «Buzz»: Ceci est une méthode par laquelle les participants sont autorisés à explorer les questions par formant des groupes de deux ou trois personnes, sans la nécessité de se

déplacer beaucoup. Le mot «buzz» vient du bruit fait par les groupes lequel ressemble à celui des abeilles.

Etudes de cas: Ces études permettent aux participants de mener des analyses approfondies des cas ou scénarios, dont certains pourraient leur être familiers. Les études de cas aident les participants à connaître les perspectives des autres, ce qui peut renforcer les bonnes pratiques ou les améliorer.

Cours: Pour le facilitateur, cette méthode sert à présenter des nouvelles idées ou à résumer les points-clé. Bien qu'il ne soit pas forcément participatif, le cours est une méthode efficace. D'ailleurs, certains participants préfèrent des prises de position autoritaires exposées en cours. Cependant, les facilitateurs doivent faire attention aux techniques du cours, car malgré son attrait, le cours dévoile les tendances autoritaires du facilitateur et il donc n'est à utiliser que quand il le faut.

Nous n'avons exposé que quelques-unes des méthodes pédagogiques en application. Facilitateurs et participants sont ainsi appelés à identifier d'autres méthodes qui les aideraient à réussir leurs séances de formation.

Exercices pour briser la glace et stimuler les participants

Les exercices pour briser la glace sont un ingrédient important dans toute activité formatrice. Ils «réchauffent» l'environnement en éloignant l'isolement et l'angoisse. Par l'humour, vous créez une ambiance où les participants puissent se confier et prendre part sur un même pied d'égalité.

Les exercices pour briser la glace sont plus utiles en tout début de tout atelier ou activité de formation. Les facilitateurs doivent les choisir soigneusement et s'assurer que l'activité n'embarrasse certains participants par mégarde.

Les exercices pour stimuler les participants sont nécessaires quand l'atelier est en cours et vous constatez une chute de concentration et d'attention. Par exemple, quand vous voulez aborder un nouveau sujet après une longue séance. Les exercices pour stimuler les participants motivent le groupe et vous pouvez vous en servir pour les rassembler autour d'une tâche.

Les compétences-clé

Le facilitateur a besoin de diverses compétences pour mener à bien les activités. Cependant, il vous faut trois compétences de base, à savoir:

Le respect - Vous devez faire sentir aux participants qu'ils sont importants et que leurs contributions comptent. Il n'existe pas de techniques normalisées pour exprimer le respect. Entre autres, le respect peut être démontré par la mémorisation du nom des participants, la courtoisie (sans condescendance), l'attention positive, l'écoute active, et la minimisation des interruptions inutiles.

L’empathie - Il s’agit d’une compétence de vie courante. Vous devez montrer que vous pouvez vous mettre à la place du participant. Ceci permettra aux participants de juger de votre appréciation de leurs expériences.

La sincérité - Il faut être ouvert quand vous parlez de vous-même et prouvez de votre fidélité. La sincérité est jugée par votre public, donc ne jouez pas de rôle!

Annexe 2. Intégration du VIH/SIDA aux interventions de lutte contre le travail des enfants dans certains secteurs

Cette section propose un moyen pratique d'intégrer le VIH/SIDA aux interventions de lutte contre le travail des enfants dans les différents secteurs. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous vous donnons un cadre général que votre organisation pourra enrichir sur la base de vos propres objectifs, expérience et mandat.

Agriculture

L'agriculture est le poumon de maintes économies des pays de l'Afrique subsaharienne. L'agriculture de subsistance représente plus de 50 pour cent de la vie économique de la région.

L'agriculture commercialisée à grande échelle est limitée par rapport à l'agriculture de subsistance, mais elle est plus susceptible de recruter les enfants.

Les nouvelles cultures émergeantes, telle que la vanille, et la floriculture sont l'issue permanente des enfants travailleurs. Dans le cas de la vanille, il est prétendu que les doigts agiles des enfants conviennent à la pollinisation manuelle des plantes. Les enfants sont toujours exploités alors que la culture de la vanille est bien lucrative.

Les responsables et les organisations œuvrant pour l'abolition du travail des enfants, doivent se focaliser en permanence sur les grandes exploitations commerciales. Par ailleurs, les acteurs travaillant sur l'impact du VIH/SIDA et la minimisation de sa propagation, doivent assurer que les enfants travailleurs ne se retrouvent pas cibles directes ou indirectes de l'exploitation et abus sexuels. En particulier, il faut surveiller les filles en raison de vulnérabilité face aux rapports sexuels précoces.

Stratégies-clé de lutte contre le VIH/SIDA et le travail des enfants dans le secteur agricole

1) Surveiller les petites exploitations agricoles pour s'assurer que les jeunes mineurs ne sont pas engagés dans du travail dégradant ou exposés aux activités dangereuses favorisant le risque du VIH/SIDA.

2) Assurer que les enfants affectés par le VIH/SIDA ne sont pas automatiquement absorbés dans le secteur agricole.

3) S'intéresser aux enfants auxquels l'on confie des charges de travail très importantes quand les autres enfants jouent ou sont à l'école.

4) Déterminer, grâce à la recherche et au partage d'informations, l'ampleur des risques du travail des enfants et/ou du VIH/SIDA.

5) Profiter des services d'un professionnel compétent, tel qu'un travailleur social, pour parler aux enfants et évaluer les circonstances qui poussent les enfants au travail et/ou les exposent au VIH/SIDA.

6) Percevoir le problème comme une préoccupation générale. Là où les enfants sont très exposés aux risques, les adultes concernés risquent d'être inquiets et réticents à coopérer.

7) Mener des actions simultanées, telle que la réintégration dans les écoles, et l'appui à la rétention pour enfants scolarisés mais affectés par l'absentéisme continu. Il faut donc engager la mobilisation d'un appui matériel en vue de satisfaire les besoins des enfants concernés. Une autre action importante est l'aide psychosociale systématique en faveur des enfants et leurs familles.

8) Accorder une aide durable aux familles des enfants. Cette assistance ne serait pas forcément sous forme de dons mais elle pourrait inclure la formation aux métiers et l'octroi de capital initial en vue d'activités génératrices de revenu.

9) Fournir des informations (IEC) relatives à l'ampleur du problème et ses implications pour la communauté et les personnes concernées. En cas de recrutement d'enfants dans une entreprise ou un projet agricole, les concernés doivent connaître les implications juridiques, dont les peines qui les attendent.

10) Identifier les moyens d'assurer une protection sociale pertinente et appropriée; par exemple la prise en charge médicale pour les employés adultes affectés par les VIH/SIDA, et la protection de la famille.

Agence ou secteur responsable

Les responsables locaux de la communauté doivent mener le jeu dans la lutte contre le travail des enfants au niveau de la base, car les petites exploitations agricoles risquent d'éclipser le travail des enfants.

Les enfants sont susceptibles de jouer le rôle primordial dans l'identification et la déclaration aux autorités compétentes concernant la prévalence du travail des enfants et le risque du VIH/SIDA chez les enfants vulnérables. Les ONG œuvrant dans ce secteur doivent inclure des programmes de formation et responsabilisation des enfants en vue de ce rôle important.

Les efforts des responsables locaux, enfants et ONG doivent être appuyés par un cadre politique approprié (protection sociale), un cadre juridique et un système de référence fonctionnel, capables de répondre à tout appel. Etant donné que le reportage sera largement circonstanciel, il faudra instituer des mécanismes d'investigation robustes jouissant de la confiance du grand public pour leur objectivité, efficacité et fiabilité.

L'industrie de la pêche

L'industrie de la pêche offre un appui tant nutritionnel et qu'économique aux communautés et aux pays en général. A l'instar de l'agriculture, la pêche est une activité, à la fois rudimentaire et de grande échelle. Ses impacts sont plus prononcés chez les garçons bien que les filles soient progressivement intégrées pour appuyer sa dimension sociale parallèle.

Il existe plusieurs étapes dans le traitement du poisson et chacune d'entre elles dicte le type de main d'œuvre requis. Pêcher le poisson reste une activité d'homme alors que le

nettoyage, l'emballage, le fumage et la vente du poisson, sont des activités d'habitude entreprises par les femmes. Quand les enfants sont jugés moins exigeants, ils peuvent être appelés à s'occuper de certaines tâches.

De par sa nature, l'industrie de la pêche assure aux acteurs du secteur un rendement immédiat. Ceci constitue une attraction forte pour les jeunes garçons et filles qui prennent l'école pour une corvée; il en est ainsi quand l'environnement scolaire est hostile et les enseignants s'absentent beaucoup. Une fois bloqués dans l'industrie de la pêche, ces garçons et filles sont vulnérables et exposés à toute sorte de risques, dont l'infection par le VIH/SIDA. Partout en Afrique subsaharienne, l'industrie de la pêche souffre de la multiplication des mythes et idées fausses à son encontre.

Stratégies-clé de lutte contre le travail des enfants et le VIH/SIDA dans le secteur de la pêche

1) Engager des activités préventives destinées à dissuader les enfants de cette industrie. Se focaliser sur les enfants affectés par le VIH/SIDA parce qu'ils risquent de voir l'industrie comme panacée à leurs problèmes apparemment sans fin.

2) Collaborer avec les enfants déjà engagés dans l'industrie afin d'identifier les moyens de les réintégrer dans les écoles. Proposer aux enfants des formes d'éducation alternative pour éliminer la dissuasion due à la crainte de perdre leurs moyens de subsistance.

3) Fournir des informations pertinentes aux enfants et aux communautés concernant les dangers cumulatifs qui peuvent résulter de la rétention des enfants à l'école.

4) Donner soins et appuis aux enfants affectés par le VIH/SIDA dans un cadre familial. L'attrait de l'industrie de la pêche chez les enfants chefs de famille ayant perdu les deux parents, peut être atténué par l'introduction de mesures et/ou projets bien élaborés.

5) Saisir les autres prestataires des services en vue d'assurer aux enfants l'accès aux suppléments nutritifs vitaminés, à l'immunisation régulière, aux soins pédiatriques, au matériel scolaire, l'accès à l'eau potable, aux soins génériques pour adolescents, etc. Les enfants sexuellement actifs doivent connaître les options des rapports sexuels sans risques.

6) Etablir des interventions durables qui encouragent la participation active des enfants de l'initiation jusqu'au suivi et à la pérennisation en passant par l'exécution.

Agence ou secteur responsable

Lorsque ce sont de grandes entreprises qui emploient des enfants, le boycottage des produits serait un outil efficace. Cependant, la mesure pourrait provoquer un contrecoup de la part des entreprises et les organisations de la société civile concernées doivent se préparer en conséquence. (N.B.: Il s'agit d'une solution radicale et de dernier recours à appliquer après épuisement de toutes les autres actions).

Le secteur de l'éducation peut largement aider les garçons et filles à rattraper leur enfance et leur jeunesse. L'école formelle pourrait apparaître rigide pour les enfants y revenant. Les organisations d'aide à la réinsertion des enfants à l'école doivent mener une analyse approfondie des causes du travail des enfants et recommander des solutions appropriées. Beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne ont mis à l'essai des projets pilotes d'éducation non formelle proposant toute une gamme de matières pertinentes aux enfants exclus. Les initiatives COPE (*Opportunités complémentaires en éducation primaire*), ABEK (*Education alternative à Karamoja*) et BEUPA (*Education élémentaire en zones urbaines pauvres*), peuvent être adaptées aux nouveaux contextes.

Les enfants, membres de la communauté et responsables locaux sont les principaux agents dans les actions pour le retrait des enfants bloqués dans l'industrie de la pêche depuis l'enfance. Les organisations ne peuvent qu'appuyer les initiatives communautaires. Elles ne devraient pas passer pour «principaux moteurs» du changement puisqu'elles ne resteront pas définitivement dans la communauté, à moins d'être des organisations communautaires locales.

Enfants affectés par la guerre

Malgré le consensus mondial contre l'enrôlement des garçons et filles, beaucoup de milices et quelques armées nationales recrutent des enfants dans leurs rangs. L'enrôlement de force des mineurs lors de conflits armés n'est pas seulement odieux mais il est aussi défavorable au respect des droits de l'enfant. En effet, les enfants subissent une des pires formes du travail des enfants.

Les enfants soldats enrôlés de force participent aux actes déshumanisants, tel que tuer d'autres enfants et consommer de l'alcool. Ils subissent constamment le lavage de cerveaux. Tous ces éléments soulignent la nécessité d'introduire des interventions d'aide psychosociale et de dé-traumatisassion en faveur des enfants affectés.

Souvent, après cessation des hostilités, ces mêmes enfants à qui l'on a refusé une chance d'aller à l'école, apprennent qu'ils n'auront pas de bons postes dans la fonction publique et/ou qu'ils ne seront pas promus aux grades supérieurs de l'armée en raison de leur manque d'éducation. Quiconque enrôle un enfant, de force ou de gré, le condamne à une vie dure. Pour les jeunes mères enlevées et violées, la libération présente également des dangers. Elles sont souvent rejetées par leurs propres familles et communautés, et leurs enfants issus de relations avec les ravisseurs, honnis davantage. La stigmatisation est un aspect important de leur existence, et si elle persiste, les problèmes sont refoulés. Le sort de ces jeunes mères et leurs «bébés-brousse» (appelés comme tels localement) est un dilemme multiple.

Stratégies-clé

1) Déterminer l'ampleur du problème et analyser les faits dans une perspective visant la différence entre les deux sexes. Développer des solutions sensibles au genre avec la pleine participation des garçons et filles affectés.

2) Sensibiliser les divers groupes «coupables» en leur expliquant toute l'ampleur du problème ainsi que les implications morales et juridiques de leurs actes. Ne pas viser

uniquement les rebelles … les gouvernements peuvent aussi recruter des enfants-soldats.

3) Fournir des informations, une éducation et une communication actualisées concernant les risques liés au recrutement des enfants soldats. Les actes d'enlèvement suivent un certain modèle et les enfants doivent connaître les pratiques et comportements les exposant à l'enlèvement; par exemple, le fait d'habiter des villages isolés en temps d'insurrection.

4) Les malfaiteurs doivent savoir que le recrutement de soldats mineurs est un des actes qualifiés de *crimes contre l'humanité*, et qu'ils courent le risque de comparaître devant la Cour internationale de justice de la Haye.

5) S'approcher des enfants déjà enrôlés et les conseiller en vue du retrait et de la réintégration à la vie civile. Cette tâche délicate devrait être confiée aux professionnels. L'action concerne également les enfants faciles à attirer pour prévenir leur recrutement par les groupes armés. On doit leur expliquer le haut risque d'enrôlement et la faible possibilité de rattraper leur enfance.

6) Assurer la protection sociale dans un cadre familial ou communautaire pour éviter la discrimination contre les enfants ce qui risque de les repousser vers les groupes armés. Redresser l'état de désespoir[6] qui fait que les communautés sont soulagées en voyant leurs enfants prendre les armes.

7) Pour aider spécifiquement les filles ex-détenues, revenant en communauté avec des enfants illégitimes, les programmes doivent:

(a) Aborder la stigmatisation des jeunes mères et leurs «bébés-brousse».

(b) Proposer une aide psychosociale aux filles et leurs familles en vue de dominer la colère, la frustration et la déception, évidemment mal placées. Les filles n'avaient pas de choix lors de l'enlèvement.

(c) Satisfaire les besoins immédiats, tant physiques que sociaux, des filles et leurs bébés. Faire très attention à la vulnérabilité face au VIH/SIDA et au travail des enfants.

(d) Défendre les droits humains des filles et leurs bébés. Signaler toute forme d'abus et d'exploitation.

(e) Proposer des mécanismes à long terme dans le cadre de la protection sociale, créant un environnement où les enfants ne sont pas considérés comme appartenant uniquement aux pères car ils n'en ont pas fait le choix à leur naissance.

(f) Lier les enfants aux prestataires de services compétents pouvant assurer différents types d'appui professionnel, tels que l'aide psychosociale, le conseil

[6] Mission difficile; surtout en situation de conflit sévissant depuis des décennies.

et dépistage volontaire, la gestion du VIH pédiatrique, le soutien de l'éducation où tout est compris, etc.

8) Promouvoir la création de réseaux spécialisés en questions liées au phénomène de l'enfant-soldat et aux risques d'infection par le VIH/SIDA chez le personnel soignant. Une mesure ponctuelle comprendrait la vulgarisation du traitement des maladies sexuellement transmissibles, la distribution de matériel de protection pour les rapports sexuels sans risques, et la sensibilisation des enfants à la négociation des rapports sexuels sans risques, s'ils n'ont pas de choix. Il faut également les former en éducation au pair et en médiation en faveur de l'approche des conseils et dépistage pour la santé.

9) Partager les résultats de la recherche sur l'ampleur du problème et, en particulier, sur les bonnes pratiques appliquées ailleurs dans le même champ d'action.

Agence et secteur responsable

Les agences nationales de recrutement ont pour première responsabilité d'assurer que l'effectif militaire est composé d'adultes, et pas d'enfants. Les armées nationales ont le premier devoir d'assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens. En cas d'enlèvement et d'enrôlement d'enfants par les forces rebelles, l'armée nationale est donc censée les poursuivre, récupérer les enfants et neutraliser les menaces à la sécurité des enfants de la nation.

En situation de conflit, il serait irraisonnable de s'attendre à ce que les armées nationales, seules, assurent la sécurité des enfants. Les autres agences ayant mandat de protéger les enfants doivent aussi renforcer leurs activités dans l'esprit de l'indivisibilité des droits humains. Tout garçon et toute fille menacés d'enlèvement seront ainsi protégés, et en cas d'enlèvement, récupérés et réinsérés en vue de retrouver sa vie d'enfant. Cette action exige la mise sur pied d'interventions psychosociales concertées.

Les garçons et filles affectés doivent participer à la formulation de réponses ajoutant de la valeur à leur vie. Ils sont seuls à connaître la peine d'être forcé à commettre des atrocités au nom de causes héroïques. Ils doivent alors avoir une idée générale sur ce qu'il faut pour ramener la normalité ou un semblant de normalité pour eux.

Exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE)

Les activités de ce secteur incluent la contrebande et l'exploitation sexuelle; deux domaines commerciaux d'une importance capitale dans le travail des enfants et l'exposition de ceux-ci au VIH/SIDA.

Nous savons que les trafiquants ont tendance à se servir des enfants croyant que leurs pieds habiles peuvent facilement contourner les patrouilles des frontières. Ils maintiennent également que la suspicion des patrouilles vise notamment les adultes, laissant les enfants exercer le métier inaperçus. Ces excuses sont sans fondement, et la raison pour le recrutement d'enfants est qu'ils sont faciles à exploiter, après dépôt des biens trafiqués. Et, en cas de fatalités, les enfants seraient moins «pénibles» que les adultes en termes de compensation pour dommages et/ou décès.

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est l'une des plus dangereuses manifestations du lien direct entre le travail des enfants et le VIH/SIDA. C'est un secteur où l'on peut démontrer la synergie des interventions contre le VIH/SIDA et le travail des enfants. Etant bien discrète et opérant dans la «clandestinité», l'industrie du sexe est difficile à combattre.

Il faut organiser des activités favorisant la critique publique de la malveillance des adultes qui tiennent des maisons closes où les jeunes filles sont contraintes de satisfaire les besoins d'adultes. Des actions visant la moralisation des jeunes enfants seraient également utiles mais sans généraliser les accusations de dégradation des mœurs à l'encontre des enfants. Pour amoindrir la possibilité des contrecoups, il vaut mieux passer par l'analyse et l'action discrète contre le problème.

Le secteur du commerce informel pourrait aussi être ciblé; les interventions viseront le lavage des voitures, le commerce ambulant, les manœuvres, le port de bagages au marché, ainsi que le chargement et déchargement de marchandises aux magasins et entrepôts.

Stratégies-clé

1) Déterminer l'ampleur du problème grâce aux discussions focalisés en groupes, conversations tête-à-tête, recherches et études de cas.

2) Expliquer aux groupes cibles le lien entre le travail des enfants et le VIH/SIDA.

3) S'approcher des enfants dans un esprit humaniste en proposant conseils, soins et appuis, dont l'accès aux services de santé reproductive pour adolescents.

4) Inciter les adultes impliqués à travailler avec vous. Un tel partenariat faciliterait la recherche des solutions à tous les problèmes.

5) Lier les enfants aux services connexes, tels que les groupes de réinsertion pour toxicomanes et alcooliques, et les services psychosociaux et de dépistage - VIH/SIDA.

6) Offrir une assistance juridique aux enfants orphelins et déshérités par leurs familles proches.

7) Proposer aux garçons et filles des options pour la poursuite de leurs études et formation professionnelle; les aider à faire un choix permettant la participation à une activité génératrice de revenus sans interruption des études. Donner aux enfants un appui scolaire, dont le paiement des cours de rattrapage en vue de compléter les programmes prescrits ou d'acquérir des compétences rentables dans un délai mutuellement fixé.

8) Aborder spécifiquement la problématique du genre considérée comme faisant partie des «moteurs» au travail des enfants et qui exposent les enfants à la violence liée à la différence entre les deux sexes et au VIH/SIDA.

Agence ou secteur responsables

Les services sociaux sont importants dans la coordination des réponses multisectorielles aux défis du travail des enfants induit par le VIH/SIDA dans le secteur commercial. Ces départements disposent d'un personnel professionnel compétent capable de comprendre et d'articuler les vraies causes du problème, et ils sont mieux placés pour générer une réponse communautaire.

Les organismes chargés de l'application de la loi, dont la police locale, les services judiciaires, les unités d'insertion professionnelle et de protection sociale, ont également le mandat d'appuyer le secteur des services sociaux.

Les ONG locales et internationales œuvrant soit en indépendance ou en partenariat avec les organes communautaires (par exemple les organisations communautaires) peuvent largement alléger le sort des enfants attirés par le travail et exposés au VIH/SIDA dans le secteur commercial.

Comme dans les autres interventions, le rôle primordial des enfants dans la lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/SIDA est bien pertinent.

Le travail domestique des enfants

Le travail des enfants à la maison est une question très sensible car il a ses racines dans les relations de parenté censées constituer un environnement sécurisé où les enfants - surtout les filles - acquièrent des compétences utiles ou soi-disant où on leur offre une issue à une vie difficile. En effet, le travail domestique des enfants semble parfois si attrayant que les filles elles-mêmes demandent d'y être associées. Il jouit ainsi d'une tolérance sociale semblable à l'attitude envers les activités agricoles. D'ailleurs, dans beaucoup de pays, le phénomène est appuyé par les élites éduquées. Pour apprécier les causes fondamentales du travail domestique des enfants et élaborer des réponses adéquates, il faut en comprendre la dimension culturelle.

Le travail domestique des enfants est pris pour une solution rapide au problème des orphelins et autres enfants vulnérables, alors qu'il pose l'une des menaces les plus sérieuses pour les enfants. En affichant les perspectives d'une vie meilleure en ville, souvent chez une famille plus aisée, il contribue à l'abandon précoce de l'école. Dans leurs nouvelles familles, les enfants sont l'objet de toute sorte de harcèlement, se voient confier des tâches trop lourdes pour leur âge, et subissent (surtout les filles) l'abus et l'exploitation sexuels.

Le travail domestique des enfants est un secteur très «sexo-spécifique» (comme c'est le cas pour les garçons dans les mines et les carrières). Malheureusement, le travail domestique n'est largement pas régi par les réglementations et ce secteur garde donc ses éléments abusifs.

Comme il a été constaté en parlant des défis, il est difficile de cerner l'ampleur du problème vue la probabilité de se manifester dans beaucoup de foyers (surtout en zones urbaines) en Afrique subsaharienne. Pourtant, il est reconnu que les filles engagées dans le travail domestique sont très exposées à l'abus et à l'exploitation sexuels, et que la plupart des cas de violence liée à la différence entre les sexes non-rapportés concernent des enfants en

travail domestique. Bien que les filles en travail domestique des enfants contribuent à la croissance économique des ménages, ces dernières ne sont pas régulièrement rémunérées. Et les régimes de rémunération les exposent souvent à l'exploitation.

Stratégies-clé

Dans un passé récent, les médias se sont vus focalisés sur ce problème. Cependant, le travail domestique reste un défi facile à étouffer, peut-être, parce qu'il touche pratiquement tous les ménages et les gens sont réticents à se dire traîtres face aux enfants qu'ils prétendent protéger.

1) Les campagnes de sensibilisation restent un outil important servant à exposer le problème. L'introduction des outils IEC spécifiques au problème du travail domestique des enfants permettra l'accélération de l'action et démontrera que le VIH/SIDA est à la fois cause et effet de ce problème. La sensibilisation ne doit pas uniquement cibler les parties prenantes au niveau de la formulation des politiques, il doit atteindre celles des villages pour prévenir l'excuse du «on ne savait pas».

2) La deuxième stratégie majeure est la documentation de l'ampleur du problème en recueillant les statistiques pertinentes en vue de faciliter les prochaines étapes, au niveau individuel, familial, communautaire et national.

3) Les filles et garçons affectés doivent avoir la possibilité de regagner l'école pour acquérir les compétences et connaissances durables de vie courante, sur lesquels ils dépendront dans l'avenir. Ces possibilités doivent comporter un élément de choix pour que les enfants ne se sentent pas piégés ou juste poussés d'un problème à un autre.

4) Les services d'aide psychosociale doivent être assurés et pour les enfants exposés au risque du travail domestique des enfants et pour ceux déjà engagés dans celui-ci, en vue de les retirer de cette situation.

5) Il faut une assistance sociale pour les enfants poussés au travail par les actes de familles proches les ayant déshérités suite à la mort des parents biologiques.

6) Le secteur du travail domestique des enfants doit être régularisé pour que les travailleurs domestiques puissent jouir de droits bien définis. Toute personne juridiquement apte à travailler, a droit à un emploi convenable.

7) Toutes les stratégies exposées ci-dessus doivent exploiter l'énergie et la sagesse des enfants; dont ceux qui sont directement affectés par le phénomène et leurs confrères sympathisants qui vont à l'école.

Agence ou secteur responsables

(a) Les organisations de la société civile ont un grand rôle à jouer en faveur de l'exécution des lois contre le travail domestique des enfants.

(b) Les responsables politiques et civils doivent élaborer des règlementations et lois exigeant, de toute famille, l'inscription à l'école de tout enfant ayant atteint l'âge de scolarisation. Ils pourront imposer des peines en cas de violation des lois.

(c) Les organismes d'application de la loi, tels que la police locale, les services judiciaires et les unités d'insertion professionnelle et de protection sociale, doivent être plus proactifs vis-à-vis du respect des dispositions juridiques en vigueur. Si l'approche échoue, les sanctions dictées par les différents codes pénaux seront imposées.

(d) Partout dans la région, les médias ont exposé l'ampleur du travail domestique des enfants et les réponses qui y sont relatives mais de façon inconséquente et sporadique. Maintenant, il est nécessaire de coordonner tous les efforts dans le cadre d'une action de sensibilisation, et d'intégrer les réponses au travail domestique des enfants.

(e) A l'instar des autres interventions, le rôle primordial des enfants dans la lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/SIDA est bien pertinent. Les enfants connaissent les défis de leurs pairs. Il faut les aider à jouer un rôle actif dans l'abolition du travail domestique des enfants induit par le VIH/SIDA dans le secteur commercial.

(f) Les organismes chargés de l'éducation auprès des différents gouvernements doivent proposer une éducation alternative souple en faveur des enfants qui sont obligés de travailler pour gagner leur vie. Devant le VIH/SIDA en pleine propagation et les nombreux conflits sévissant dans la sous-région, beaucoup d'enfants sont devenus chefs de famille et ont été poussés au travail domestique des enfants, comme leur droit n'est pas protégé. L'introduction de programmes éducatifs souples serait utile.

Les enfants des rues

Le phénomène des enfants des rues est devenu fréquent dans maints centres urbains au cours des deux ou trois dernières décennies représentant un problème majeur pour les pays en voie de développement. Les facteurs à l'origine du phénomène sont variés, mais ils incluent les conflits, les difficultés économiques, l'absentéisme scolaire et *les effets du VIH/SIDA*. Les familles des rues forment actuellement un aspect commun; les anciens enfants des rues ayant engendré des enfants, pour qui la rue constitue la communauté naturelle. Il est très difficile de traiter avec les enfants des rues car ils ont leur propre culture et entreprennent quelquefois des actes à haut risque pour leur âge encore tendre. On craint que certains d'entre eux s'engagent dans des activités illicites, tels que le petit vol, la mendicité, le proxénétisme et le trafic des drogues. Leur comportement caractéristique aux enfants des rues ne suffit pas pour les protéger de certaines pires formes du travail des enfants et de l'abus.

Stratégies-clé

(a) Etablir la cause du problème, par exemple, tracer l'origine des enfants et les facteurs les poussant dans les rues.

(b) Analyser le lien entre la vie des rues et le travail des enfants.

(c) Déterminer le pourcentage des enfants des rues qui s'y trouvent à cause du VIH/SIDA, et évaluer leur vulnérabilité face au VIH/SIDA.

(d) Défendre l'approche des réponses multiples afin d'assurer aux garçons et filles des rues les services de base, dont le VCT, les mesures préventives contre le VIH/SIDA et les soins médicaux pour ceux directement affectés par le VIH/SIDA.

(e) Proposer des options utiles, telles que la réintégration à l'éducation et à la vie sociale.

(f) Promouvoir l'accès aux services sociaux, dont la santé, l'eau et l'hygiène.

(g) Proposer des services de conseils, soins et appuis, y compris l'accès aux structures de la santé reproductive pour adolescents. L'objectif étant de réduire les risques d'infection par le VIH/SIDA et les autres infections sexuellement transmissibles.

(h) Si le phénomène s'inspire d'intérêts commerciaux, tel que le trafic, collaborer avec les organismes chargés de l'application de la loi (par exemple la police judiciaire et les organisations communautaires) en vue d'éliminer la cause du problème.

(i) Lier les enfants aux services connexes, tels que les groupes de réinsertion pour toxicomanes et alcooliques, et les services psychosociaux et de dépistage VIH/SIDA.

(j) Offrir une assistance juridique aux enfants orphelins marginalisés par la famille proche.

(k) Proposer aux garçons et filles des options pour la reprise de l'école et les aider à faire un choix leur permettant d'exercer une activité génératrice de revenus sans interrompre les études. Donner aux enfants un appui scolaire, dont le paiement des cours de rattrapage en vue de compléter les programmes prescrits dans un délai mutuellement fixé.

(l) Aborder spécifiquement la problématique homme-femme se présentant comme «moteur» au travail des enfants, et qui expose les enfants à la violence induit par les différences entre les deux sexes et au VIH/SIDA.

(m) Intégrer la problématique des enfants des rues dans le système judiciaire pour mineurs.

Agence ou secteur responsables

(a) Les ministères de tutelle, tels que le Ministère de la Parité et le Ministère de la Protection sociale doivent être appuyés en vue d'élaborer des programmes réguliers abordant la base de la problématique de l'enfant. Il faut restaurer certaines institutions, telles que les maisons de réinsertion qui serviront de refuges temporaires pour les enfants des rues. Dans ces locaux permanents, les enfants pourront être responsabilisés pour la revendication de leur place dans la société à travers des programmes bien élaborés.

(b) Les ONG doivent participer à la surveillance au pair afin d'empêcher l'exploitation des enfants par les organisations peu scrupuleuses. Les actions d'alerte doivent faire partie des fonctions de base dans les organisations de défense de l'enfance.

(c) Les familles et communautés doivent acquérir des compétences leur permettant d'aborder le défi des enfants affectés par le VIH/SIDA. Ces enfants devraient être découragés d'adopter une vie de la rue.

(d) Offrir une assistance juridique aux orphelins, comme droit, pour aider les enfants déshérités à bénéficier d'une aide institutionnelle en cas de demande de restitution de leurs biens.

(e) L'éducation est la stratégie ultime pour la protection des enfants. Dans la mesure du possible, sensibiliser et encourager les enfants à réintégrer l'école.

(f) Encourager les organisations d'aide à agir dans un contexte scolaire en vue d'alléger le fardeau de survie. Si les enfants sont assurés d'un appui scolaire matériel régulier, d'un repas de midi et de soins médicaux, ils verront en l'école comme le «foyer protecteur» qu'ils recherchent.

Les mines

Des statistiques fiables sur les enfants engagés dans des activités minières en Afrique sont presque inexistantes. Ce phénomène constitue un grand défi car le travail des enfants dans les mines est un fléau dissimulé.

Avec la montée de la prospection des minerais, dont l'or, le marbre, le calcaire, les pierres pour construction et le sel, il est probable que la majorité de sources de main-d'œuvre sur les sites miniers soient des enfants. Cela est le cas parce que les enfants sont plus faciles à exploiter que les adultes et sont vite attirés par la belle vie des centres urbains.

Certains enfants font ce travail comme activité familiale où parents et enfants se partagent les différentes tâches de l'extraction des minerais. Les enfants risquent d'être appelés à creuser des tunnels souterrains pour ramasser les minerais, casser les pierres, nettoyer les morceaux, s'occuper du chargement de cargaison, etc. Les méthodes et équipements utilisés sont souvent rudimentaires et peu surs.

Les enfants du secteur minier peuvent être inscrits à l'école mais leur fréquentation reste erratique. Certains d'entre eux abandonnent l'école.

Ces enfants sont évidemment exposés aux pires risques du métier, ils souffrent de maladies respiratoires, de douleurs musculo-squelettiques (au niveau des muscles et des articulations), de troubles intestinaux, de lésions et maladies de la peau, de troubles du sommeil, de manque d'appétit, etc. Des cas d'intoxication aiguë due à l'inhalation des vapeurs du mercure ont été également rapportés.

Stratégies-clé

(a) Etablir la source du problème, par exemple, pourquoi les enfants sont-ils recrutés dans le secteur minier?

(b) Déterminer le lien entre l'activité minière et le travail des enfants.

(c) Déterminer l'importance du lien entre le travail des enfants dans le secteur minier et le VIH/SIDA.

(d) Evaluer la vulnérabilité des enfants-mineurs face au VIH/SIDA.

(e) Proposer des choix convenables, telle que la réintégration scolaire et à la vie sociale. Nous entendons par choix convenable, l'opportunité d'apprécier la valeur, chez l'enfant, de la persistance en éducation. Ce point est difficile à illustrer mais les modèles peuvent rassurer l'enfant que l'éducation est la base de toute participation durable dans les différentes industries.

(f) Promouvoir l'accès aux services sociaux, tels que la santé, l'eau et l'hygiène. Renforcer les interventions intersectorielles pour faire de l'école un point vital de prestation des services (santé, eau, hygiène, conseils, etc.).

(g) Proposer aux garçons et filles des voies alternatives pour la poursuite de leurs études, dont la combinaison d'études à temps partiel et travail en vue de résoudre progressivement les problèmes de la subsistance. Aider les enfants à faire un choix leur permet de participer à la génération de revenus sans abandonner l'école. Donner aux enfants un appui scolaire, dont le paiement des cours de rattrapage en vue de compléter les programmes prescrits dans un délai mutuellement fixé.

(h) Aborder spécifiquement la problématique homme-femme considérée comme faisant partie des «moteurs» au travail des enfants, et qui expose les enfants à la violence induit par les différences entre les deux sexes et au VIH/SIDA.

Agence ou secteur responsables

Les actions portant sur le travail des enfants dans le secteur minier appellent à l'intervention des ministères de tutelle, à savoir ceux du Travail, de la Justice et de l'Industrie. Les syndicats et les médias sont également des acteurs importants.

Les ONG peuvent user de leurs immenses réseaux de sensibilisation et de mobilisation sociale afin de protéger les enfants des risques du VIH/SIDA et des autres difficultés liées aux circonstances conduisant au recrutement dans le secteur minier.